



*Démocratie paneuropéenne, justice sociale et durabilité environnementale
Pour une société juste, durable et heureuse*

La Société de l'Accord

(Annexe 3 des Statuts de la Coopérative CosmoPolitique)

La "Société de l'Accord" est l'**objectif à long terme** de la Coopérative CosmoPolitique. Il s'agit de la **vision** d'une **société juste, durable et heureuse pour 2050 et au-delà**. Elle est destinée à l'Union européenne, mais a vocation à être étendue au monde entier.

La Société de l'Accord vise le **bien-être humain à long terme**, dans une **biosphère en bonne santé**. Elle repose sur **trois piliers qui se soutiennent mutuellement** et auxquels tout le reste est subordonné :

- un niveau sans précédent de **justice sociale**, d'égalité et de confiance en l'avenir pour tous, (accord entre les humains sur la répartition des ressources) ;
- un niveau de démocratie sans précédent dans toutes les institutions publiques et organisations privées, à toutes les échelles, de la plus petite entreprise ou association à l'Union européenne, c'est-à-dire une **démocratie paneuropéenne** (accord entre les humains sur les décisions) ; et
- des modes de consommation et de production sains, simples et durables, sous la devise "*Vivre simplement, pour que tous puissent simplement vivre*", c'est-à-dire la **durabilité environnementale** (accord entre les humains et les lois qui régissent la géo-biosphère dont nous dépendons), avec la perspective de maintenir indéfiniment la civilisation humaine.

La Société de l'Accord constitue un **contrat social radicalement nouveau** et une **alternative sociétale globale** au paradigme actuel.



Dans la Société de l'Accord, tous les citoyens sont absolument certains que leurs besoins essentiels sont satisfaits, qu'ils vivent de leur travail, dans des conditions de vie décentes compatibles avec les ressources finies de notre planète, et qu'ils participent à l'élaboration des politiques et à la prise de décisions démocratiques. Ils jouissent de satisfactions authentiques et de relations sociales gratifiantes, qui sont différentes de celles de 2022, mais de meilleure qualité. La division du travail est effectuée à la plus grande échelle possible, afin de traiter efficacement des ressources limitées et de rappeler la solidarité entre tous les humains. La société est fortement réglementée, afin de garantir un accès équitable aux ressources, un partage équitable des droits et des obligations, et une application équitable des règles.

Les caractéristiques de la Société de l'Accord qui contrastent le plus avec celles de nos sociétés contemporaines sont les suivantes :

- **Égalité des revenus** et du **patrimoine hérité** : le rapport après impôts et transferts entre les 1% les plus riches et les 1% les plus pauvres est inférieur à 3:1 pour les revenus (voir Rémunération du travail) et inférieur à 2:1 pour la richesse héritée (voir Accumulation d'actifs) ;
- **Sécurité sociale** : l'accès aux biens essentiels (soins de santé, éducation, logement, assurance, connexion aux réseaux, nourriture en cas de crise) est assuré gratuitement (voir Accès gratuit aux biens essentiels) ;
- **Système monétaire** intégrant la **nature finie des ressources naturelles** : le système monétaire contient deux unités monétaires, l'une pour les ressources renouvelables telles que le travail humain et les produits agricoles, la monnaie de classe A "euro", allouée en fonction du travail d'une personne, et l'autre pour les ressources finies, non renouvelables, telles que les minéraux et le stock de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, la monnaie de classe B "carbo", allouée de manière égale entre tous (cf. Mesure et comptabilité) ;
- **Des informations objectives** sur les produits et services, exemptes de publicité (voir Identifier le bien le plus approprié) ;
- **Accès à la terre** par le biais d'une location à long terme soumise à des conditions de bonne gestion, sans propriété éternelle et illimitée (cf. Accès à la terre) ;
- **Accès universel à l'entrepreneuriat** : tous les citoyens reçoivent, à leur majorité, une dotation leur permettant de développer leurs initiatives entrepreneuriales si et quand ils le souhaitent. Cette dotation peut être complétée par du capital-risque public (voir) ;
- **Démocratie participative universelle** dans toutes les entités publiques et privées : tou.te.s les citoyen.ne.s et toutes les parties prenantes participent à l'initiative, à l'amendement et à la sélection des actions collectives (cf. Accord sur les règles à appliquer par les entités publiques, Accord sur les décisions des entreprises, Accord sur les décisions dans les organisations de plaidoyer) ;
- **le principe d'universalité**, qui incarne le caractère commun des besoins humains au sein de l'Union européenne, avec un ensemble unifié de règles et une administration unifiée, sans concurrence entre des entités locales et nationales fragmentées (cf. Accord sur les règles à appliquer par les entités publiques) ;



- Les **besoins humains** sont satisfaits par les moyens techniques conduisant à l'**impact environnemental total le plus faible** (sur le climat et la biodiversité, sur l'énergie et l'utilisation des ressources). Ces moyens techniques sont basés sur des technologies existantes ou en cours de développement en 2022, avec une nette préférence pour les solutions durables, mutualisées entre de nombreux utilisateurs et de faible technicité – “*low tech*” (voir Satisfaire les besoins humains).

Ce document présente une **description complète** de la Société de l'Accord, dans ses aspects techniques, économiques et institutionnels. Il entre dans un niveau de détail suffisant pour comprendre "**comment fonctionne la Société de l'Accord**", concrètement.

Ce document contient également le "miroir négatif" de la Société de l'Accord, c'est-à-dire les éléments aliénants et nuisibles à l'environnement de notre société contemporaine de 2022 qui seront abandonnés dans la Société de l'Accord, et dont nous pouvons nous passer - avec joie et soulagement ! Ce "miroir négatif" est écrit en **blanc sur fond gris**.

Table des matières

| | | |
|-------|---|----|
| 1 | Justice sociale : accord entre les humains sur la répartition des ressources..... | 4 |
| 1.1 | Accord sur le partage des flux de ressources | 5 |
| 1.1.1 | Partager les ressources qui satisfont les besoins immédiats | 5 |
| 1.1.2 | Investir pour satisfaire des besoins futurs | 13 |
| 1.1.3 | Partage des coûts..... | 17 |
| 1.1.4 | Partager les risques..... | 19 |
| 1.2 | Accord sur le partage de l'accès au stock de capital existant | 19 |
| 1.2.1 | Accès à la terre | 20 |
| 1.2.2 | Accès au capital naturel | 21 |
| 1.2.3 | Accès au capital culturel | 22 |
| 1.2.4 | Accès au capital institutionnel | 23 |
| 1.2.5 | Accès au capital technique | 23 |
| 1.2.6 | Accumulation d'actifs..... | 23 |
| 2 | Démocratie paneuropéenne : accord entre les humains sur les décisions et les règles | 23 |
| 2.1 | Accord sur les faits..... | 24 |
| 2.1.1 | Sources d'information permanentes | 24 |
| 2.1.2 | Informations issues de la recherche active..... | 25 |
| 2.1.3 | Lois de la nature, de l'homme et de la société..... | 25 |
| 2.1.4 | Mesure et comptabilité..... | 26 |
| 2.1.5 | Distribution de l'information..... | 29 |
| 2.1.6 | Présentation de l'information | 29 |
| 2.2 | Accord sur les règles et sur les actions futures..... | 31 |
| 2.2.1 | Débattre équitablement | 31 |
| 2.2.2 | Accord entre entités privées | 32 |
| 2.2.3 | Accord sur les règles à appliquer par les entités publiques..... | 32 |
| 2.2.4 | Accord sur les décisions des entreprises | 35 |
| 2.2.5 | Accord sur les décisions dans les organisations de plaidoyer..... | 37 |
| 2.3 | Accord sur l'application des règles..... | 37 |



| | | |
|-------|--|----|
| 2.3.1 | Application des règles par le biais du jugement humain | 37 |
| 2.3.2 | Application des règles via un logiciel équitable | 38 |
| 3 | Durabilité environnementale : accord avec les exigences de notre bien-être et de la biosphère. | 38 |
| 3.1 | Satisfaire les besoins humains | 39 |
| 3.1.1 | Satisfaire les besoins physiologiques | 40 |
| 3.1.2 | Satisfaire les besoins de mouvement | 44 |
| 3.1.3 | Satisfaire les besoins d'appartenance sociale | 46 |
| 3.1.4 | Satisfaire le besoin de confiance en son avenir | 47 |
| 3.1.5 | Satisfaire le besoin d'apprendre | 50 |
| 3.1.6 | Satisfaire le besoin d'estime de soi et d'accomplissement de soi | 50 |
| 3.2 | Transformer le monde | 51 |
| 3.2.1 | Transformer l'information | 52 |
| 3.2.2 | Fournir de l'énergie à des endroits fixes | 55 |
| 3.2.3 | Transformer la matière | 57 |
| 3.2.4 | Transformer les êtres vivants non humains | 60 |
| 3.2.5 | Transport de biens matériels | 62 |
| 3.2.6 | Éduquer et prendre soin des humains | 63 |
| 3.2.7 | Transformer la société | 68 |
| 3.2.8 | Contrôler la conformité | 68 |
| 3.3 | Gestion des déchets | 69 |
| 3.3.1 | Eaux usées et excréments humains | 69 |
| 3.3.2 | Déchets agricoles et forestiers, restes de repas | 69 |
| 3.3.3 | Déchets biologiques contaminés | 70 |
| 3.3.4 | Objets matériels devenus inutilisables | 70 |
| 3.3.5 | Chaleur | 70 |

1 Justice sociale : accord entre les humains sur la répartition des ressources.

* Link: <https://www.penguin.co.uk/books/179/179241/the-spirit-level/9780241954294.html>

Dans toute société, tous les humains doivent être absolument certains que tous leurs besoins essentiels seront couverts, aujourd'hui et à l'avenir, pour eux et pour les générations à venir. Cet aspect de la justice sociale est une condition essentielle pour qu'une société soit légitime et que tous ses membres soient d'accord pour la soutenir.

Dans la Société de l'Accord, le monde est fortement contraint par l'atteinte des limites planétaires. Dans ces circonstances de pénurie globale, la justice sociale prend un sens plus aigu. Afin de garantir l'accès de tous aux ressources nécessaires à la satisfaction des besoins humains, cet accès est régi par un principe fort d'égalité entre tous les humains.

La justice sociale est en outre, et surtout, un facteur d'amélioration considérable de la qualité de vie de chacun - y compris de ceux qui disposent des plus grandes ressources sociales, économiques et éducatives. Elle garantit des relations sociales pacifiques, polies et authentiques, sur un pied d'égalité, dans le respect et l'attention mutuels.



Elle soulage tous les membres de la société de l'anxiété et du stress.

Les citoyens ne sont plus soumis à une anxiété et un stress permanents concernant leur survie immédiate, ni leur avenir ou celui de leurs enfants.

Les relations entre les humains ne sont plus empoisonnées par la dépendance économique, où certains dépendent pour vivre de la bonne volonté des autres.

1.1 Accord sur le partage des flux de ressources

1.1.1 Partager les ressources qui satisfont les besoins immédiats

Les besoins humains sont satisfaits par des biens, qui peuvent être matériels, immatériels et le plus souvent une combinaison des deux (par exemple, un produit durable avec une garantie et un service d'entretien). Ce chapitre décrit comment les humains ont accès aux biens nécessaires à la satisfaction de leurs besoins.

Le principe général est le suivant : Toute personne vit dignement de son travail.

La nature et l'intensité de ce travail sont déterminées par les capacités de la personne, et notamment par son âge (les jeunes ne travaillent pas pendant leur scolarité, les personnes âgées travaillent avec une intensité décroissante en fonction de leur âge et de leur condition physique), son état de santé et son handicap. Ce travail est rémunéré de deux manières :

1. il donne le droit d'accéder aux biens alloués gratuitement par les pouvoirs publics ;
2. elle est compensée en termes monétaires (en unités de classe A "euro") suffisamment pour permettre la satisfaction des besoins de la personne, dans le respect d'autrui et de l'environnement naturel, pour la fraction des besoins de la personne qui sont à sa discrétion, et au-delà de ce qui est attribué gratuitement.

La fourniture de biens (matériels ou immatériels) n'est plus une fin en soi, dont le but est de générer du profit pour quelques-uns.

La société n'est plus divisée entre ceux qui occupent des emplois bien rémunérés et peuvent payer des biens de haute qualité et ceux qui n'ont pas de travail décent et à qui l'on fournit gratuitement des biens de moindre qualité (ou qui reçoivent une aide sociale de misère) comme une aumône pour qu'ils restent tranquilles et obéissants.

(voir : **Error! Reference source not found.**)

1.1.1.1 Accès gratuit aux biens essentiels

Les biens essentiels suivants sont fournis gratuitement à tous. Les ressources nécessaires à leur production sont prélevées sur les budgets publics alimentés par des contributions fiscales et sociales, et mises en commun à la plus grande échelle possible, celle de l'Union européenne, afin d'obtenir une cohésion géographique maximale :

- l'éducation de la naissance à l'âge de 18 ans ;
- cinq ans d'enseignement complémentaire à temps plein avec une bourse de base et le droit d'accéder gratuitement aux autres biens alloués, à prendre à tout moment après l'âge de 18



ans ;

- les soins de santé ;
- assurance contre les dommages subis par soi-même et causés à autrui (responsabilité civile) en cas d'accident ;
- le raccordement aux réseaux (eau, assainissement, électricité, télécommunications y compris Internet fixe, chemin de fer, pistes cyclables, système de paiement électronique) et un premier quota d'utilisation non échangeable par personne ;
- des logements offrant les commodités et le confort essentiels, et un quota de surface par habitant ;
- les soins en cas de perte d'autonomie (due à un accident, un handicap, une maladie ou la vieillesse) ;
- (en période de difficultés agricoles) un quota par personne de céréales, de légumineuses, de légumes, de fruits à coque, de graisses végétales et de vitamine B12, en quantité et qualité suffisantes pour satisfaire les besoins essentiels en énergie et en nutriments.

Les biens essentiels tels que le logement, l'éducation, les soins de santé, l'eau, la nourriture ne font plus l'objet d'abus de position dominante, où le vendeur peut fixer son prix à n'importe quel niveau élevé, car il sait que le client doit avoir accès au bien.

1.1.1.1.1 Budgets publics

Compte tenu de la nature des biens qui sont fournis par de grandes sources publiques mises en commun, ces budgets publics représentent une fraction considérable de l'activité de transformation de l'économie - probablement de l'ordre de 70 % et plus.

Les budgets publics ne sont plus considérés comme une charge pour la société, et les impôts comme quelque chose dont il faut se débarrasser.

Le coût des biens essentiels n'est plus laissé à la charge des ménages individuels.

Ainsi, le duplication de dépenses qui pourraient être partagées entre plusieurs ménages ou à l'échelle de la société, et le gel des actifs qui en résulte en des biens privés dont la finalité essentielle est une assurance contre le mauvais sort, ne sont plus nécessaires.

En outre, les inégalités d'accès aux biens essentiels, entre les quelques riches qui peuvent se les offrir pour leur usage privé et les nombreux pauvres qui ne le peuvent pas, ont disparu.

1.1.1.1.2 Contrôle par les citoyens

L'attribution gratuite des biens essentiels énumérés ci-dessus doit être équitable.

Les mesures de protection suivantes sont en place :

- les exigences de qualité imposées à tous les biens attribués gratuitement sont accessibles au public et font l'objet d'une décision démocratique avec révision périodique ;
- la conformité des biens livrés à ces exigences de qualité est contrôlée par une autorité indépendante de l'administration publique qui attribue ces biens ;



- les critères d'attribution des biens (et plus particulièrement des logements) aux personnes/ménages sont accessibles au public et font l'objet d'une décision démocratique avec révision périodique ;
- l'attribution de chaque bien individuel à une personne / un ménage est effectuée par un logiciel équitable.

Les opérateurs privés ne pratiquent plus de discrimination à l'encontre des populations vulnérables ou stigmatisées lorsqu'ils donnent accès à des biens essentiels, une discrimination pour laquelle la charge de la preuve est presque impossible à satisfaire.

(voir : **Error! Reference source not found.**)

1.1.1.2 Accès mérité aux ressources renouvelables

* Lien :

http://www.ilo.ch/dyn/normlex/en/f?p=1000:62:0::NO:62:P62_LIST_ENTRIE_ID:2453907:NO

L'accès aux ressources renouvelables est obtenu en dépensant la ressource renouvelable générée par les humains : le travail.

Le travail est l'endroit où les humains transforment le monde qui les entoure pour le meilleur (= réduction de l'entropie et du chaos) et pour le bénéfice des autres, où ils "peuvent avoir la satisfaction de donner la pleine mesure de leurs compétences et de leurs réalisations et d'apporter leur plus grande contribution au bien-être commun" (OIT, Déclaration de Philadelphie). Ils démontrent ainsi leur pleine capacité d'adultes responsables.

Le travail décent est donc une pierre angulaire de la société et, par conséquent, tous les êtres humains peuvent vivre dignement de leur travail et sont employés s'ils le souhaitent.

La société n'est plus divisée entre :

- les personnes bénéficiant de bons salaires et de bonnes conditions de travail, employées dans le cadre de contrats à durée indéterminée et travaillant plus qu'à temps plein, avec des perspectives de carrière élevées,
- le "précarier", c'est-à-dire les personnes qui oscillent entre des contrats de courte durée, mal payés, effectuant des tâches ennuyeuses sans perspectives d'amélioration et
- les chômeurs de longue durée, soutenus par ce qui est perçu comme une aumône publique, accusés de complaisance et de paresse et soumis à un harcèlement permanent par les services d'aide sociale

1.1.1.2.1 Heures de travail

Dans une société où de nombreuses opérations sont automatisées, où de nombreuses transactions sont prédéfinies et où les flux de matière et d'énergie sont minimisés, le nombre d'heures que les humains doivent travailler pour satisfaire leurs besoins dans le respect de leurs semblables et de l'environnement est plus faible par personne qu'en 2022. Une quantification de ce nombre d'heures n'est pas disponible à ce stade du développement de la vision de la Société de l'Accord. Cependant, une estimation raisonnable serait que ce nombre se situe entre 20 et 30 heures par semaine pour un contrat de travail à temps plein.



Les heures travaillées par les humains sont réparties équitablement entre tous les adultes, en fonction des capacités de chacun (compte tenu de l'âge, de l'état de santé et du handicap, le cas échéant). Lorsqu'un ensemble de compétences n'est pas suffisamment présent dans la société pour répondre aux besoins du système de transformation, les travailleurs existants dont les compétences sont les plus proches de celles requises sont formés pour les acquérir.

Toutes les heures de travail sont effectuées à un niveau élevé de sécurité, d'hygiène et de santé au travail. Une personne donnée n'effectue des tâches dangereuses, ou effectuées dans des circonstances qui nuisent à la santé à long terme du travailleur (par exemple, travail posté, température élevée ou basse, bruit, poussière), que pour une fraction limitée de sa carrière, et est généreusement compensée pour l'avoir fait en argent et en droits à une réduction précoce du temps de travail à un âge avancé.

La société n'est plus divisée entre :

- quelques spécialistes hautement qualifiés et maîtres des règles d'allocation des ressources, effectuant des tâches difficiles ou impossibles à automatiser, et travaillant de longues heures, et
- une masse de personnes ayant des qualifications moindres (ou moins pertinentes), menacées en permanence d'être remplacées par des machines automatisées, travaillant des heures courtes et discontinues.

1.1.1.2.2 Rémunération du travail

Le revenu monétaire (en monnaie de classe A "euro" - ressources renouvelables) est fourni en échange du travail fourni, en tenant compte des capacités de la personne. Lorsque la personne est employée, son niveau de rémunération est défini dans une convention collective conclue à l'échelle de l'Union européenne. Les dérogations à une échelle plus petite (État membre, région, entreprise) ne sont valables que si elles sont plus favorables au travailleur. Lorsque la personne est indépendante, son revenu dépend des performances économiques de son entreprise.

Le revenu monétaire (quelle que soit sa source) est soumis à un impôt sur le revenu fortement progressif, auquel chaque personne contribue (même s'il s'agit d'une fraction mineure de son revenu). Grâce à cette imposition progressive, le rapport entre les revenus des 1 % les plus élevés et des 1 % les plus bas, après impôts, cotisations et transferts sociaux, ne dépasse pas 3:1.

La rémunération du travail n'est plus le résultat d'une négociation individuelle entre un employeur et un travailleur isolé, où très peu de compétences non substituables sont payées à des salaires obscènes (par exemple, les joueurs de football vedettes, les PDG, les traders, les banquiers, certains informaticiens), et la majeure partie des autres compétences facilement substituables sont victimes du chantage des employeurs et se retrouvent avec des salaires bas et stagnants.

1.1.1.3 **Accès limité à des ressources finies, réversibles et non renouvelables.**

Les ressources finies et non renouvelables telles que le contenu en carbone de l'atmosphère et les matières premières minérales ne sont plus considérées comme indéfiniment disponibles, à condition de payer un prix adéquat.

1.1.1.3.1 Attribution de droits sur des ressources finies, réversibles et non



renouvelables

L'allocation aux individus de ressources finies, réversibles et non renouvelables est effectuée avec des unités monétaires de classe B "carbo".

Les règles relatives à l'attribution de ces unités monétaires de la classe B "carbo" suivent deux principes :

1. l'égalité entre les humains. Ces ressources ont été fournies gratuitement par notre environnement et son histoire, et ont été produites sans le moindre travail humain. Aucun travail, mérite ou talent humain ne justifie d'obtenir davantage de ces ressources ;
2. la prévention des comportements irresponsables et du gaspillage des ressources lorsqu'une personne approche du moment où elle perdra l'accès à ces ressources (lorsqu'un enfant devient autonome et quitte le foyer de ses parents, décès).

Chaque humain reçoit une allocation en unités monétaires de classe B "carbo" qu'il peut utiliser pour acheter des biens durables ou pour permettre aux entreprises transformatrices d'investir dans des équipements ou des infrastructures. De même, toutes les entités publiques reçoivent des unités monétaires de classe B "carbo", proportionnellement à la population qu'elles gèrent, pour investir.

1.1.1.3.1.1 A la naissance

À sa naissance, un enfant génère l'attribution d'un nombre d'unités monétaires de classe B "carbo" (ressources finies et non renouvelables) au ménage de ses parents. Ce nombre est le même pour toutes les naissances, et est inférieur à l'allocation donnée à un adulte.

L'attribution des unités monétaires de la classe B "carbo" croît pour chaque enfant d'un ménage, au fur et à mesure que l'enfant grandit, jusqu'à l'âge de la majorité de chaque enfant, où l'attribution est celle d'un adulte.

1.1.1.3.1.2 À l'âge de la majorité

Lorsqu'un enfant atteint sa majorité, il peut choisir de rester dans le foyer de ses parents jusqu'à la fin de ses études.

Lorsque l'enfant quitte le foyer de ses parents (à sa majorité ou à la fin de ses études), il se voit attribuer un certain nombre d'unités monétaires de la classe B "carbo" (ressources finies et non renouvelables) d'un adulte, qu'il doit gérer de manière autonome. Cette allocation est prélevée sur celle du ménage de ses parents, qui est alors diminuée en conséquence - leur laissant ce qui reste (qui peut même être une dette nette s'ils ont eu un comportement irresponsable).

1.1.1.3.1.3 A la vieillesse

L'allocation d'une personne âgée en unités monétaires de la classe B "carbo" diminue avec la capacité physique et mentale de la personne, au même rythme que le nombre d'heures de travail qui lui sont demandées. Lorsque la personne atteint un état de santé tel qu'elle ne peut plus travailler, elle ne peut pas non plus gérer d'unités monétaires de la classe B "carbo". Elle continue cependant à recevoir gratuitement tous les biens qui lui sont attribués et à percevoir un revenu en unités monétaires de la classe A "euro" (ressources renouvelables).

1.1.1.3.2 Récupération des droits sur les ressources finies, réversibles et non



renouvelables

Pour récupérer les unités monétaires de la classe B "carbo" après les avoir dépensées, une personne ou une organisation doit soit :

- rendre les biens durables contenant des éléments chimiques ou des matériaux de construction minéraux, dans un état permettant leur réutilisation, leur réparation ou leur recyclage. Les unités monétaires de la classe B "carbo" sont créditées après que cette aptitude à la réutilisation, à la réparation ou au recyclage ait été certifiée par un organisme indépendant.
- dépenser des unités monétaires de classe A "euro" auprès de l'administration de l'Union européenne dont la fonction est de faire pousser des arbres ou des micro-algues pour le captage net à long terme du dioxyde de carbone de l'atmosphère (resp. dans la construction/le mobilier ou dans les plastiques durables), en tenant compte des émissions générées par ce captage (par exemple en utilisant les autres fractions de l'arbre pour des applications à plus court terme, comme le papier). L'efficacité de cette capture nette est contrôlée de manière permanente et démocratique par un examen public et des audits d'experts tiers, afin d'éviter toute fraude. Les unités monétaires de la classe B "carbo" sont vendues aux enchères par l'Union européenne aux citoyens contre des unités monétaires de la classe A "euro", jusqu'à un quota par personne qui est déterminé chaque année par décision démocratique. Le prix effectivement payé par un citoyen en unités monétaires de classe A "euro" par kg de CO₂eq (et les unités monétaires correspondantes de classe B "carbo") est proportionnel au revenu de l'acheteur par personne dans le ménage, après transferts et impôts. Le prix minimum d'un kg de CO₂eq (et des unités monétaires correspondantes de la classe B "carbo") est déterminé par le temps et l'effort nécessaires pour le capturer. Les unités monétaires de classe B "carbo" restantes après cette vente aux citoyens sont vendues aux enchères aux entreprises. Cette vente publique et ce processus de vente aux enchères sont les seuls moyens permettant d'acquérir des unités monétaires de la classe B "carbo" contre des unités monétaires de la classe A "euro".

1.1.1.4 Accès à des prix réglementés

1.1.1.4.1 Au logement

Les bâtiments destinés au logement sont la propriété des autorités publiques (Union européenne ou au niveau national/régional/local), ou d'organisations privées gérant un grand nombre de logements.

Les loyers pour l'utilisation du logement, au-delà de l'allocation gratuite accordée à tous, sont déterminés par.. :

- la surface et le volume du logement ;
- la surface et le volume de tout espace partagé dans le bâtiment ou à proximité immédiate, et auquel les habitants ont accès ;
- les équipements prévus pour un usage exclusif par les habitants du logement ou pour un usage partagé avec les autres habitants du même bâtiment ou des bâtiments voisins ;
- les frais d'entretien et de fonctionnement du logement et de l'immeuble.



L'algorithme déterminant le loyer en fonction de ces paramètres est un "logiciel équitable".

Le loyer pour l'utilisation du terrain et des équipements connexes fournis est payé en plus au propriétaire du sol, à savoir l'Union européenne.

L'algorithme attribuant un logement à un ménage donné en fonction de sa taille et de sa composition est un "logiciel équitable". Étant donné que chaque organisme gérant un logement travaille sur un grand nombre de cas par an, tout préjugé ou discrimination peut être détecté à l'aide de méthodes statistiques - et ensuite sanctionné et réparé.

Les propriétaires de logements à louer ne peuvent plus pratiquer de discrimination parmi leurs candidats locataires en fonction de l'origine ethnique (réelle ou supposée), du sexe, de l'orientation sexuelle ou du handicap.

Les propriétaires ne peuvent plus imposer un prix pour leur logement, en profitant du fait que le logement est un bien essentiel pour lequel il n'existe aucun substitut.

Les autorités publiques ne peuvent plus attribuer des logements subventionnés à leur clientèle politique

1.1.1.4.2 Aux biens fournis par les monopoles naturels

Les réseaux (par exemple, les chemins de fer, l'internet, le réseau électrique et de gaz, l'approvisionnement en eau, les égouts et l'assainissement) et les activités économiques à coût fixe (par exemple, le développement de logiciels, les plateformes numériques) sont des monopoles naturels : plus le réseau est grand et intégré, plus l'efficacité est élevée et plus le service est bon.

Ces activités économiques sont soit (1) publiques, soit (2) privées et soumises à une forte réglementation. Dans les deux cas, le prix des biens livrés par ces monopoles naturels est réglementé de manière à imiter l'efficacité d'un marché "pur" (et à éviter que le monopole ne tire une rente indue de ses clients). Ce prix correspond au coût marginal du bien.

Les monopoles naturels ne sont plus détenus par des acteurs privés non réglementés, qui profitent de leur position pour extorquer des rentes indues à leurs clients (en facturant des prix élevés pour les biens qu'ils vendent) et à leurs fournisseurs (en payant des prix bas pour leurs achats).

1.1.1.5 Accès aux prix du marché

* Lien : https://en.wikipedia.org/wiki/Price_elasticity_of_demand#Determinants

Les revenus perçus du travail de la personne (exprimés en monnaie de classe A "euro") et son allocation de ressources finies, réversibles et non renouvelables (exprimées en monnaie de classe B "carbo") peuvent être utilisés pour acheter ou louer une gamme de biens à la discrétion de la personne, aux prix fixés par le marché.

Parce que les besoins essentiels, dont les prix sont très rigides (= leurs prix peuvent atteindre des valeurs très élevée, parce que les acheteurs ne peuvent pas s'en passer) sont satisfaits par l'allocation gratuite (et sont donc hors de ce marché), et parce que la satisfaction de ces besoins peut être réalisée par de nombreux moyens concurrents (de sorte que la personne peut se passer du bien proposé sur le marché sans dommage si le prix est trop élevé), les prix sur ces marchés sont élastiques et ne connaissent pas de pics et d'oscillations brutales qui pourraient priver les plus vulnérables de l'accès à ces biens.



Le prix de tout bien est exprimé comme une combinaison d'unités monétaires de classe A "euro" (pour les ressources renouvelables) et de classe B "carbo" (pour les ressources finies, réversibles et non renouvelables). Il intègre également le coût des "externalités", c'est-à-dire des dommages ou des avantages que leur production ou leur consommation cause à l'environnement ou aux humains (sous forme de taxes ou de subventions).

Pour toutes ces raisons, les prix du marché peuvent être considérés comme raisonnablement équitables et suffisamment prévisibles pour orienter judicieusement la consommation.

Les consommateurs et les clients professionnels ne subissent plus les pics et les oscillations brutales des prix des produits de première nécessité qui privent les plus vulnérables d'y avoir accès.

(voir : **Error! Reference source not found.**)

1.1.1.5.1 Identifier le bien le plus approprié

Les consommateurs et les clients professionnels ne se fient plus à la publicité mensongère pour faire leurs choix d'achat.

Les consommateurs ne se fient plus au mélange toxique de la marque (qui donne une prime à ceux qui ont le plus dépensé en publicité, au détriment de la qualité du design et du processus de production) et du prix (qui fait pression pour réduire les salaires et détériorer les conditions de travail et l'impact environnemental des processus) pour déterminer leur choix.

Les vendeurs ne sont plus dans une situation de conflit d'intérêts entre conseiller le client sur (1) ce qui est mieux pour lui ou (2) ce qui génère la plus grande marge pour leur entreprise.

1.1.1.5.1.1 *Catalogue en ligne*

Tous les biens matériels et immatériels doivent être enregistrés dans un catalogue en ligne gratuit et consultable par le public, qui décrit leurs caractéristiques techniques, leurs niveaux de performance certifiés, la performance sociale certifiée de la chaîne de transformation qui les a générés, ainsi que leur prix en unités monétaires de classe A "euro" et B - qui reflète la performance environnementale de sa chaîne de transformation.

Ce catalogue ne fournit aucun autre contenu que des informations sur les produits.

Lorsqu'une personne cherche un produit, elle effectue une recherche dans ce catalogue en ligne, en utilisant des critères de recherche adaptés à chaque catégorie de bien, puis par bien. L'algorithme de recherche est un "logiciel équitable". Le classement des réponses suit les préférences de l'utilisateur, en fonction des caractéristiques ou des critères de performance qui lui importent, et est aléatoire entre les produits ayant le même niveau de performance selon ces critères.

1.1.1.5.1.2 *Conseil indépendant*

Des organisations indépendantes des entités fournissant des biens, telles que les associations de consommateurs, fournissent un conseil pour choisir parmi les produits affichés dans le catalogue en ligne. Ce conseil est un service payant moyennant une redevance fixe non remboursable, ce qui garantit sa viabilité financière et son indépendance vis-à-vis des producteurs.

Le conseil peut se faire en ligne ou dans des points de vente urbains où les différents produits sont exposés pour être testés ou expérimentés directement. Dans chaque cas, la transaction d'achat est effectuée en ligne, indépendamment du service de conseil.



1.1.1.5.2 Location

La location ou le leasing est le principal moyen d'accéder à des biens durables, y compris des biens durables qu'un ménage donné n'utilise que pendant une courte période (par exemple, vêtements pour bébés et enfants, livres scolaires, camion de déménagement). Ces biens sont la propriété de la société de location, qui a la capacité technique de les entretenir correctement et préventivement (avant qu'une panne ne se produise).

Pour qu'une personne puisse louer un bien durable, elle doit déposer le montant d'unités monétaires de classe B "carbo" correspondant aux ressources finies, réversibles et non renouvelables contenues dans le bien durable. Ces unités monétaires de classe B "carbo" lui sont créditées une fois que l'article est rendu en bon état au loueur.

Des autotests automatisés et une inspection après utilisation utilisant le traitement d'images (avec une intervention humaine potentielle pour les articles coûteux) sont effectués par un "logiciel équitable" lors du retour du produit loué.

Ces tests et contrôles permettent de s'assurer que toute personne louant un objet est responsable de tout dommage causé à celui-ci, et que l'objet peut effectivement être réutilisé, réparé ou introduit dans le recyclage éternel. La réussite de ce test déclenche le rachat des unités monétaires de la classe B "carbo" après utilisation.

La location ou le leasing n'est plus un modèle économique marginal pour une utilisation occasionnelle.

(voir : **Error! Reference source not found.**)

1.1.1.5.3 Achat

L'achat est le seul moyen d'accéder à des biens consommables (nourriture, produits d'hygiène, papier à lettres). Il est le moyen privilégié d'accéder à des biens personnalisés (vêtements ou vélos sur mesure).

L'achat n'est plus le moyen presque exclusif d'accéder à des biens, y compris des biens d'usage très rare (par exemple, les perceuses électriques).

Les biens ne sont plus conçus pour être bon marché à l'achat, avec la perspective qu'ils soient hors d'usage en peu de temps, sans possibilité de réparation ou d'entretien, et donc d'être jetés, avec toutes les ressources incorporées irréversiblement gaspillées.

1.1.2 Investir pour satisfaire des besoins futurs

L'investissement est la création d'outils et la constitution d'un capital de toute nature (infrastructures, machines, prototypes de nouveaux produits, processus ou modèles d'entreprise, logiciels, données, lois, règlements, procédures, normes) permettant d'effectuer les transformations qui satisfont les besoins humains, avec une plus grande efficacité dans l'utilisation des ressources de toute nature (énergie, matières premières, temps de travail humain...).

Un investissement détourne donc les ressources actuelles du flux normal de satisfaction des besoins humains immédiats, dans l'espoir de les satisfaire mieux ou plus efficacement à l'avenir.



1.1.2.1 Rémunération de l'investissement

L'investissement immobilise à la fois des ressources renouvelables (travail et compétences humaines, énergie) et des ressources finies, réversibles et non renouvelables (matières premières minérales), c'est-à-dire respectivement des unités monétaires de classe A "euro" et de classe B "carbo" pour une période donnée, avant de fonctionner et de restituer (et au-delà) les ressources qu'il a détournées de la consommation.

Le fait pour une personne de détourner ses ressources de la consommation immédiate, dans le but d'améliorer l'efficacité du système de transformation dans le futur, mérite d'être récompensé comme une contribution au bien commun.

1.1.2.1.1 Investissement dans les ressources renouvelables

Les unités monétaires de classe A "euro" investies dans le projet sont remboursées avec un intérêt correspondant à l'amélioration de l'efficacité de l'utilisation des flux de ressources renouvelables. Le remboursement en unités monétaires de la classe A "euro" sera en général relativement élevé.

1.1.2.1.2 Investissement dans des ressources finies, réversibles et non renouvelables

Les unités monétaires de classe B "carbo" investies dans le projet sont souvent immobilisées indéfiniment (et jamais remboursées), parce que les ressources finies et non renouvelables sont réutilisées d'un équipement arrivant en fin de vie, afin de payer la prochaine génération d'équipement. La seule circonstance dans laquelle les unités monétaires de la classe B "carbo" peuvent être remboursées aux investisseurs est lorsque l'investissement génère des économies pour l'immobilisation de ressources finies, réversibles et non renouvelables. La règle générale est cependant que le retour sur investissement en unités monétaires de classe B "carbo" sera négatif (correspondant aux pertes irréversibles de ressources finies non renouvelables pendant la durée de vie de l'équipement), ou au mieux modérément positif.

Par conséquent, pour qu'un projet d'investissement qui immobilise de grandes quantités de ressources finies, réversibles et non renouvelables (exprimées en unités monétaires de la classe B "carbo") attire les investisseurs, il devra fournir des rendements importants en unités monétaires de la classe A "euro" pour compenser. C'est une question de bon sens écologique.

Les ressources finies et non renouvelables ne peuvent plus être ajoutées indéfiniment au stock existant d'infrastructures et d'équipements, sans récupération des ressources incorporées.

1.1.2.1.3 Investissement dans des activités innovantes

Les avantages économiques d'un brevet protégeant une innovation ne sont pas réservés à l'inventeur. Ils sont partagés avec ses prédécesseurs qui ont contribué par leurs propres essais et erreurs à l'invention, et méritent également d'être rémunérés pour leurs efforts (même si ces efforts ont échoué).

La concession de licences de brevets est définie dans le cadre de contrats équitables définis par un modèle obligatoire et prédéterminé.

Les brevets ne sont plus de vains outils de dissuasion juridique contre les concurrents, sans contenu inventif, ni description de la manière dont la fonction est techniquement réalisée.

Le droit des brevets n'est plus une compétition acharnée pour être le premier arrivé au poteau, avec l'espoir d'être le seul et unique "gagnant qui emporte tout".



Les accords de licence ne sont plus un instrument permettant aux puissants d'extraire la valeur des faibles et de les priver du fruit de leurs efforts.

1.1.2.2 Initiative personnelle de projets d'investissement

Tout citoyen adulte a droit, à sa majorité, à une allocation d'investissement unique en unités monétaires de la classe A "euro" (ressources renouvelables) représentant plusieurs mois de travail qualifié. Cette allocation peut être utilisée de deux manières :

- soit elle est investie dans un fonds (avec ou sans risque technique), dont les actifs sont gérés par une équipe professionnelle qui sélectionne des projets initiés par d'autres ;
- soit elle est utilisée par la personne pour s'engager dans son projet d'investissement personnel.

Dans ce cas, le plan du projet doit être validé par une commission multi-acteurs comprenant des personnes prêtes à y apporter leurs ressources personnelles (les sponsors du projet), afin de : (1) s'assurer que l'allocation est utilisée pour des investissements productifs (et non pour la consommation) et (2) vérifier le réalisme du projet et sa compatibilité avec les réglementations et les politiques publiques (comme c'est le cas pour les projets plus importants). Les promoteurs du projet peuvent ensuite fournir des conseils et un soutien, si nécessaire, au porteur du projet.

La capacité d'initier des activités innovantes n'est plus réservée à ceux dont les "amis et la famille" sont suffisamment riches pour leur fournir le capital de départ nécessaire pour explorer la faisabilité technique et commerciale de leur projet, et pour mettre en place la première preuve de concept.

1.1.2.3 Associer l'épargne à des projets d'investissement

* Lien : <http://tuvalu.santafe.edu/~wbarthur/Papers/Arthur-HollandStockMarket.pdf>

La capacité à investir judicieusement est inégalement répartie dans la société. Les pouvoirs publics, certaines entreprises et un nombre limité de particuliers ont une capacité à investir judicieusement supérieure à leur épargne, et beaucoup d'autres se retrouvent avec des ressources inutilisées (leur épargne) lorsqu'ils ont satisfait leurs besoins de consommation, et n'ont aucune idée de la manière d'utiliser cette épargne. Ce serait une perte pour la société si ceux qui ont une capacité limitée à investir judicieusement n'avaient pas d'autre choix que la consommation immédiate, et que ceux qui ont des idées et la capacité d'investir ne disposaient que de leur épargne personnelle, de leurs bénéfices accumulés ou de leurs ressources fiscales immédiates pour réaliser leurs projets d'investissement.

Un système financier existe (1) pour mettre en commun l'épargne du plus grand nombre, (2) pour la canaliser vers les projets d'investissement de valeur des pouvoirs publics ou de personnes privées innovantes, et (3) pour permettre à ceux qui ont alloué leur épargne à un pool d'investissement (1) d'être récompensés pour avoir ainsi contribué au bien commun plutôt que d'avoir alloué leurs ressources à la consommation immédiate, et (2) de récupérer leurs fonds avant la fin des projets d'investissement sous-jacents (qui peuvent durer des décennies).

Les actions de ces pools d'investissement sont négociées sur des marchés lents, ennuyeux et très étroitement réglementés, où les fluctuations sont délibérément amorties (voir le lien vers l'article W.B. Arthur), et où seuls des contrats d'assurance explicites (et non des options) sont autorisés pour se protéger contre des risques prédéterminés.



Les marchés financiers ne sont plus des casinos dangereux où :

- les prix oscillent sans cesse à une vitesse élevée, sans aucun lien avec un quelconque phénomène sous-jacent ayant une influence sur la valeur économique des actifs ;
- les volumes d'échanges sur les actifs et les produits dérivés (par exemple les options) sont plusieurs fois supérieurs au volume d'échanges dans l'économie productive, et créent ainsi un risque systémique permanent pour l'économie, avec lequel les marchés font du chantage à la société pour la soumettre à leurs exigences de liquidité à ultra court terme ;
- ceux qui ont les bonnes connexions et les algorithmes de décision rapides dépouillent les investisseurs ordinaires de leurs actifs.

1.1.2.4 Sélection des projets d'investissement

L'investissement détourne les ressources actuelles du flux normal de satisfaction des besoins humains immédiats (potentiellement en grande quantité), pour la promesse de les satisfaire mieux ou plus efficacement à l'avenir. Ces ressources détournées doivent donc être utilisées avec sagesse et responsabilité, et pour le bien commun.

Voilà pourquoi :

- un ensemble de critères liés aux politiques publiques est établi démocratiquement (et révisé périodiquement) pour sélectionner les projets d'investissement, en tenant compte notamment de leur efficacité et de leur impact sur l'environnement, et de leur effet social sur la distribution des biens entre les humains ;
- chaque projet d'investissement est vérifié par rapport à ces critères par un conseil indépendant composé de parties prenantes potentiellement touchées ou de leurs représentants (par exemple, pour les générations futures), avec la possibilité de faire appel de la décision prise.

Les décisions d'investissement ne sont plus prises sur le seul critère du profit à court terme, sans tenir compte des effets sociaux, sociétaux ou environnementaux.

1.1.2.4.1 Projets présentant un risque technique

En cas de risque technique, il est possible qu'après avoir dépensé toutes les ressources prévues pour le projet, celui-ci échoue malgré tout. Il en va de même lorsqu'il s'agit d'un risque commercial, par exemple pour un nouveau produit non testé.

Pour ces investissements, un grand fonds public mutualise les risques et les bénéfices à l'échelle de l'Union européenne. Il collecte toute l'épargne que le public souhaite affecter à ces projets. La gestion de ce grand fonds est répartie entre de petites équipes, indépendantes économiquement, techniquement et juridiquement les unes des autres, choisies après un appel d'offres, et rémunérées comme des salariés hautement qualifiés. Ces équipes de gestion sélectionnent les projets auxquels les ressources de leur part du fonds seront allouées. La taille du fonds qu'elles gèrent (et le fait même de gérer des fonds), mais pas leur rémunération, dépend de leurs performances - ce qui les incite à allouer judicieusement les fonds qu'elles gèrent, sans prendre de risque excessif. La taille du fonds géré par une équipe est inférieure à 1‰ du grand fonds public d'investissement dans des projets à risques.



Tous les ans, 5% du montant du grand fonds public d'investissement dans des projets à risques est réservé à de nouvelles équipes, dont l'âge des membres est inférieur à 40 ans.

1.1.2.4.2 Projets sans risque technique

* Lien : https://fr.wikipedia.org/wiki/Financement_de_projet

Lorsqu'il n'y a pas de risque technique, le détournement des ressources du flux normal de satisfaction des besoins humains n'est que temporaire. De l'énergie, des matières premières, du temps de travail humain sont dépensés pour construire l'outil, puis l'outil fonctionne et génère des économies de ressources qui remboursent les dépenses précédentes, et au-delà.

Dans ces cas, le risque réside dans l'exécution : le projet sera-t-il terminé à temps et dans les limites du budget prévu ? Fournir des ressources à de tels projets est l'objet d'une branche bien établie de la finance appelée "financement de projets", ou de prêts standard accordés par les banques. La taille des encours de prêt d'une banque (ou d'un groupe bancaire constitué de liens économiques, juridiques ou techniques entre ses membres) est inférieure à 1‰ du PNB annuel de l'Union Européenne.

1.1.2.4.3 Soutenir le développement économique et social

Une fraction substantielle de l'investissement total (>20%) est dirigée vers des régions moins développées au sein de l'Union européenne et dans les pays extérieurs.

Les procédures démocratiques de ces régions et pays garantissent que la population locale participe à l'initiative, à la modification et à la sélection des projets d'investissement financés par des fonds extérieurs. Un soutien technique est apporté dans ce processus, afin de fournir à la population locale les informations pertinentes sur les solutions alternatives étudiées.

Afin d'atténuer les risques de corruption dans leur gestion, l'une des conditions d'octroi des investissements financés par des fonds extérieurs est que les fonctionnaires des régions et pays de destination effectuent des rotations fréquentes entre les régions et les pays.

Dans les pays moins développés où le taux de fécondité est supérieur au renouvellement des générations, cet investissement se concentre sur l'émancipation des femmes.

1.1.3 Partage des coûts

1.1.3.1 Coûts de l'infrastructure commune

La société repose sur un substrat d'infrastructures très riche et profond, qui a été capitalisé par les phénomènes naturels et par l'homme dans le passé : ressources géologiques et biologiques, connaissances, institutions, lois et réglementations, processus, relations commerciales, réputation, compétences, réseaux (de transport, d'eau, d'énergie, de télécommunications), bâtiments, machines, logiciels...

La plupart de ces infrastructures sont des biens communs : leur bénéfice ne peut être limité à ceux qui les ont payées. Cela justifie que leur construction et leur entretien soient financés par un paiement obligatoire : l'impôt.

Le revenu fiscal est constitué de :

- un impôt sur le revenu des personnes physiques fortement progressif, au même taux pour



toutes les natures de revenus (salaire ou pension de retraite, dividendes, plus-values) ;

- un impôt fortement progressif sur la propriété sous toutes ses formes (y compris sur l'outil de travail, les œuvres d'art et la résidence principale), portant sur la valeur des biens et de la propriété exprimée à la fois en unités monétaires de classe A "euro" et de classe B "carbo" ;
- un impôt fortement progressif sur les successions sous toutes leurs formes (y compris sur les donations avant le décès), portant sur la valeur des biens et de la propriété exprimée à la fois en unités monétaires de classe A "euro" et de classe B "carbo" ;
- un impôt sur les bénéfices des entreprises et un impôt supplémentaire sur les dividendes distribués aux actionnaires, tous deux basés sur les opérations mondiales consolidées de l'entreprise, réparties à l'échelle mondiale entre les juridictions fiscales en fonction de la présence physique et numérique de l'entreprise dans chacune de ces juridictions, et en fonction de la population de ces juridictions (taxation unitaire mondiale);
- des taxes progressives sur les externalités causées par les biens, à l'achat de ce bien ;
- des amendes et des sanctions progressives sur les personnes privées.

Une taxe, une amende ou une pénalité "progressive" signifie que les personnes ayant un revenu plus élevé paient une fraction de leur revenu supérieure à celle que paient les personnes ayant un revenu plus faible. Le taux marginal des impôts progressifs portant sur les tranches les plus élevées est supérieur à 95%.

Les individus ne sont plus obligés de payer sur leurs revenus privés pour des biens essentiels tels que l'éducation ou les soins de santé.

Les impôts ne sont plus concentrés sur ceux qui ne peuvent y échapper (travailleurs et consommateurs), tandis que les détenteurs de capitaux et les entreprises échappent à toute contribution fiscale ou sociale.

La richesse n'est plus héritée d'une génération à l'autre. Les classes sociales et les inégalités ne sont plus inscrites à perpétuité dans les lignées familiales.

(voir : **Error! Reference source not found.**)

1.1.3.2 Taxes sur les externalités négatives

Les taxes représentant les externalités doivent inciter tous les citoyens de manière égale à réduire les dommages causés aux autres. Pour que l'incitation soit égale pour tous, la taxe doit également être ressentie de manière égale.

Pour ce faire, les taxes compensant les externalités, lorsqu'elles sont exprimées en monnaie de classe A "euro", augmentent plus que proportionnellement au revenu net (par exemple, la taxe pour une personne à faible revenu peut être de 1 unité monétaire, et de 10 unités monétaires pour une personne ayant un revenu 4 fois plus élevé).

Les taxes sur les externalités négatives (par exemple, sur les émissions de carbone) ne sont plus quelque chose que seuls les riches peuvent se permettre. Inversement, les riches ne sont plus en mesure de causer unilatéralement du tort aux autres, car ils peuvent se permettre de payer les pénalités.



1.1.3.3 Sanctions en cas d'infraction aux règles

Les règles sont faites pour être respectées. Toutefois, lorsqu'elles sont enfreintes, une sanction peut être appliquée, ce qui constitue également une incitation au respect des règles.

Pour que l'incitation soit égale pour tous, la sanction doit également être ressentie de la même manière. C'est déjà le cas pour les peines de prison - et il doit en être de même pour les amendes.

Pour ce faire, les amendes monétaires augmentent plus que proportionnellement au revenu net (par exemple, la sanction infligée à une personne à faible revenu peut être de 1 % du revenu net, et de 2,5 % pour une personne à revenu plus élevé).

Les amendes et les sanctions pour violation des règles ne sont plus quelque chose que seuls les riches peuvent se permettre. Inversement, les riches ne peuvent plus être au-dessus de la loi en se contentant de payer une amende qui représente peu pour eux.

1.1.4 Partager les risques

La plupart des risques sont partagés par la souscription par les personnes et les organisations d'un contrat d'assurance obligatoire, dont les termes sont définis par un modèle obligatoire. Ces contrats laissent une partie du risque à la charge de la personne / de l'organisation, afin d'inciter à un comportement prudent.

Les organismes d'assurance opèrent à l'échelle de l'Union européenne, de manière à répartir leurs risques sur la plus grande surface géographique possible. Ils opèrent sous un "voile d'ignorance" délibéré et imposé par la loi : les informations qu'ils sont autorisés à recueillir et à utiliser sur leurs clients actuels et potentiels sont limitées, afin de forcer la mise en commun des risques à travers la société.

Les personnes faibles et vulnérables ne sont plus laissées sans couverture d'assurance ou avec une couverture insuffisante.

Les compagnies d'assurance ne sont plus autorisées à écrémer le marché pour sélectionner les clients les plus rentables (= les riches, les jeunes et les personnes en bonne santé), auxquels on propose des prix bas pour couvrir un risque faible, tandis que les pauvres, les personnes âgées et les malades sont laissés entre eux et paient des primes élevées pour un service faible lié à leur risque intrinsèque élevé.

1.2 Accord sur le partage de l'accès au stock de capital existant

Le stock de capital existant est le résultat de l'accumulation de processus de création de valeur réalisés par des phénomènes naturels ou par des humains dans le passé, et qui peuvent générer des agréments pour les humains aujourd'hui et dans le futur. Il se compose de :

- la terre ;
- le capital naturel ;
- le capital culturel ;
- le capital institutionnel ; et



- le capital technique.

1.2.1 Accès à la terre

* Lien : https://fr.wikipedia.org/wiki/Attribution_des_fr%C3%A9quences

Les terres sont la propriété de l'Union européenne. La répartition des terres entre (1) les zones bâties (à usage d'habitation ou commercial/industriel/de transport), (2) les zones agricoles, (3) les forêts et (4) les zones naturelles est décidée par l'UE et ne peut évoluer que dans un seul sens : la conversion de zones bâties en zones agricoles, en forêts ou en zones naturelles, ou la conversion de zones agricoles en forêts ou en zones naturelles. La construction sur un terrain agricole existant n'est autorisée qu'après qu'un terrain construit équivalent ou plus grand ait été converti en zone agricole productive, en forêt durable ou en zone naturelle avec un écosystème développé et durable. La construction sur une forêt ou une zone naturelle existantes n'est autorisée qu'après qu'un terrain construit équivalent ou plus grand ait été converti en forêt durable ou en zone naturelle avec un écosystème développé et durable.. La mise en culture d'une forêt ou d'une zone naturelle existante n'est autorisée qu'après la conversion d'un lot équivalent ou plus grand de terres agricoles en une forêt durable ou en une zone naturelle dotée d'un écosystème développé et durable.

L'utilisation d'un terrain est concédée de manière réversible à des utilisateurs privés dans un but précis et dans des conditions contrôlées, selon le modèle existant actuellement pour le spectre radioélectrique.

Cette concession est attribuée à la suite d'un appel d'offres fixant la finalité de l'utilisation du terrain, les obligations du concessionnaire en matière de bonne gestion et les moyens dont dispose l'UE pour contrôler le respect de ces obligations. Une concession est accordée pour une durée indéterminée, mais sa conformité est périodiquement examinée. Elle est attribuée moyennant un loyer, dont le montant dépend des infrastructures mises à disposition par les autorités publiques dans le voisinage. Une concession sur un terrain ne peut être ni échangée, ni transférée, ni héritée. Lorsqu'une concession prend fin pour une raison quelconque (non-respect des obligations, décès, démission), les biens immobilisés sur le terrain sont inclus dans l'appel d'offres suivant et font l'objet d'une tarification séparée par les soumissionnaires. L'attribution du terrain est attribuée au soumissionnaire ayant la meilleure note pondérée sur deux caractéristiques : (1) la qualité de son projet et son engagement concernant l'utilisation du terrain, et (2) le prix donné pour les immobilisations sur le terrain. L'adjudicataire doit payer ces immobilisations à l'ancien propriétaire, avant de pouvoir accéder au terrain.

La terre n'est plus un bien privé, où le propriétaire :

- peut détériorer le sol de manière irréversible sans avoir à rendre de comptes à la société ;
- peut monopoliser l'accès aux ressources essentielles (par exemple, les terres agricoles, l'eau) et empêcher les personnes de les utiliser de manière productive ;
- saisit la valeur de tout investissement public (par exemple, infrastructure, assainissement de l'environnement) réalisé dans le voisinage ;
- capte une part arbitraire de la valeur de toute activité économique privée qui s'y déroule.

La terre n'est plus une classe d'actifs gelant le capital qui devrait être utilisé pour transformer le



monde.

1.2.1.1 Terrains pour le logement

(voir :)

1.2.1.2 Terrains à usage commercial / industriel

Les bâtiments commerciaux et industriels sont la propriété des autorités publiques (Union européenne ou au niveau national/régional/local), ou d'organisations privées gérant un grand nombre de bâtiments.

Les loyers pour l'utilisation d'un lot dans le bâtiment sont déterminés par :

- la surface et le volume du terrain ;
- la surface et le volume de tout espace partagé dans le bâtiment ou à proximité immédiate, et auquel les utilisateurs ont accès ;
- les équipements prévus pour un usage exclusif par les utilisateurs du lot ou pour un usage partagé avec les autres dans le même bâtiment ou dans les bâtiments voisins ;
- les frais d'entretien et de fonctionnement du terrain et du bâtiment.

L'algorithme déterminant le loyer en fonction de ces paramètres est un "logiciel équitable". Le loyer pour l'utilisation du terrain et des équipements connexes fournis est payé en plus, à savoir à l'UE.

L'attribution d'un lot commercial ou industriel à une entreprise donnée est effectuée par une commission multipartite transparente. Cette attribution est basée sur la viabilité et les avantages publics du projet à développer. Un résumé non confidentiel de tous les projets reçus et certaines données d'évaluation clés sont rendus publics, ainsi que l'évaluation faite par la commission sur chaque projet. La décision peut faire l'objet d'un appel.

1.2.1.3 Terres à usage agricole

L'attribution d'un lot de terres agricoles à un agriculteur donné est effectuée par une commission multipartite transparente. Cette attribution est basée sur la viabilité et les avantages publics du projet à développer sur ce lot. Tous les dossiers de candidature reçus de tous les candidats sont rendus publics, ainsi que l'évaluation justifiée faite sur chaque élément de chaque dossier par la commission et son évaluation et décision finale. Cette décision peut faire l'objet d'un appel.

1.2.2 Accès au capital naturel

L'accès au capital naturel (ressources finies et non renouvelables, environnements naturels de grande valeur) n'est plus le monopole privé de quelques riches individus ou entreprises.

1.2.2.1 Biens publics

Les "biens publics" naturels sont ceux dont l'accès ne peut être limité, comme le climat ou l'air.

1.2.2.2 Ressources non renouvelables et réversibles

L'accès aux ressources naturelles non renouvelables et réversibles est réglementé par les unités monétaires de la classe B "carbo".



Les organisations reçoivent des unités monétaires de classe B "carbo" dans le cadre de leur dotation en capital pour acquérir des équipements ou des infrastructures. Si les unités monétaires de classe B "carbo" diffèrent entre les zones économiques, les importateurs de biens matériels dans une zone économique (comme l'Union européenne) doivent acquérir des unités monétaires de classe B "carbo" auprès des exportateurs (ce processus est une forme de mesures d'ajustement aux frontières). Ainsi, aucune zone économique ne peut être un importateur net de ressources finies, réversibles et non renouvelables.

1.2.2.3 Milieux naturels de grande valeur

Lorsqu'une surface de terrain à haute valeur naturelle (par exemple, une forêt, une rive de rivière ou de lac, un bord de mer) a été attribuée à une personne ou une organisation donnée, cette personne ou organisation a le devoir de garantir l'accès à cette surface de terrain au grand public. Cet accès peut être limité dans le temps et en nombre de personnes (pour des raisons de compatibilité avec les capacités de régénération de la biosphère locale). Ses coûts spécifiques (par exemple la surveillance, la gestion des déchets) peuvent être compensés. Lorsque le nombre de visiteurs doit être limité, cela se fait par le biais d'un quota et d'une répartition aléatoire des billets d'entrée entre les personnes qui en ont fait la demande.

1.2.3 Accès au capital culturel

1.2.3.1 Accès aux œuvres d'art plastique et d'architecture

Lorsqu'une œuvre d'art plastique ou d'architecture à haute valeur culturelle est la propriété d'une personne ou d'une organisation donnée, celle-ci a le devoir d'assurer l'accès de cette œuvre d'art au grand public. Cet accès peut être assuré par le prêt permanent de l'œuvre d'art à un musée public ou par son exposition dans un espace privé ouvert au public. Cette exposition dans un espace privé peut être limitée dans le temps et en nombre de personnes (pour des raisons de compatibilité avec la conservation à long terme de l'œuvre d'art et pour garantir une jouissance privée). Ses coûts spécifiques (p. ex. surveillance, gestion des déchets) peuvent être compensés. Lorsque le nombre de visiteurs doit être limité, cela se fait par le biais d'un quota et d'une répartition aléatoire des billets d'entrée entre les personnes qui en ont fait la demande.

L'accès aux œuvres d'art plastique ou d'architecture à haute valeur culturelle n'est plus le monopole privé de quelques riches individus ou sociétés.

1.2.3.2 Accès aux œuvres littéraires et musicales

Les œuvres littéraires et musicales sont protégées par les droits d'auteur. Ces droits durent pendant une période qui ne peut être inférieure à 20 ans après la publication de l'œuvre et prennent fin à la mort de l'auteur (ou du dernier auteur en cas d'œuvre collective).

Les œuvres cinématographiques et vidéo sont protégées par des droits d'auteur, qui sont souvent attachés à la société productrice. Dans ce dernier cas, les droits d'auteur durent 20 ans après la publication de l'œuvre.

Les œuvres littéraires et musicales ne sont plus protégées après la mort de l'auteur, afin que ses héritiers ne bénéficient plus de rentes indues d'une créativité à laquelle ils n'ont pas participé.

Les œuvres cinématographiques et vidéo produites à l'échelle industrielle par des sociétés ne sont plus protégées au même niveau que le travail créatif des individus.



1.2.4 Accès aux capital institutionnel

* Lien : <https://creativecommons.org/>

Des modèles de référence pour des dispositions institutionnelles garantissant la fiabilité, la robustesse, l'équité et la démocratie interne sont publiés et mis à la disposition de tous sous des licences ouvertes (telles que Creative Commons). Cela s'applique aux statuts des entreprises et des organisations de plaidoyer, aux systèmes d'assurance qualité, aux processus internes des organisations et à de nombreux autres dispositifs institutionnels.

Les statuts des entreprises et des organisations de plaidoyer, les systèmes d'assurance qualité, les processus internes des organisations et autres dispositions institutionnelles ne sont plus réinventés à chaque nouveau cas, pour le seul profit des avocats et des consultants.

1.2.5 Accès au capital technique

Les modèles de référence pour les processus de transformation technique sont publiés et mis à la disposition de tous sous des licences ouvertes (telles que Creative Commons), et décrivent l'état de l'art pour atteindre la plus grande efficacité dans l'utilisation des ressources. Cela s'applique aux processus de transformation de l'information, de l'énergie, de la matière, des êtres vivants non humains, des humains et de la société.

Les modèles de référence peuvent inclure des innovations brevetées, qui sont signalées en conséquence avec un accès au contrat de licence correspondant. Dans ce cas, des solutions alternatives non brevetées sont fournies avec des informations sur la perte de performance qui en résulte.

Les processus de transformation technique de l'information, de l'énergie, de la matière, des êtres vivants non humains, des humains et de la société ne sont plus des "secrets commerciaux" fermés, gardés sous le contrôle des initiés. Les nouveaux entrants potentiels dans une activité économique ne sont plus découragés par la méconnaissance de ses caractéristiques de base.

1.2.6 Accumulation d'actifs

Les actifs peuvent être accumulés librement pendant la vie d'une personne, sans imposition spécifique.

Ils sont toutefois très fortement taxés lors de toute forme de transfert, que ce soit par donation, vente ou au décès du propriétaire (droits de succession). Le rapport entre les 1 % les plus riches et les 1 % les plus pauvres en matière de patrimoine hérité après impôt est inférieur à 2:1. L'objectif de cet impôt sur les successions est de rétablir l'égalité des chances à chaque génération.

Les biens ne sont plus hérités d'une génération à l'autre.

Il n'est plus nécessaire d'accumuler et de transmettre des biens privés pour assurer une vie décente à ses enfants.

2 Démocratie paneuropéenne : accord entre les humains sur les décisions et les règles

L'accord entre des personnes différentes dans tous les aspects de leur vie (position sociale, âge,



croyances, préférences...) est le principal problème des sociétés humaines, dans les institutions publiques comme dans les organisations privées.

Un accord n'a de sens que s'il est considéré par toutes les parties comme légitime - ou du moins s'il existe un consensus général dans la société sur le fait que le processus qui y conduit est effectivement légitime.

L'accord entre les humains est soutenu par une forme d'autodiscipline morale de la part de tous les membres de la société (et par la loi), afin qu'ils suivent les processus menant à l'accord et qu'ils respectent leurs engagements une fois l'accord conclu.

L'accord est fondé sur les principes de la démocratie et de la justice sociale. Des procédures explicites garantissent que toutes les valeurs et tous les intérêts ont été pris en compte de manière égale, mais aussi que des décisions opportunes sont prises et mises en œuvre - même contre l'opposition de certains (si nécessaire). Cela implique que la démocratie s'exerce à la plus grande échelle possible, celle de l'Union européenne, afin de vaincre la résistance des minorités puissantes.

Les décisions ne sont plus paralysées par des conflits sans fin entre des parties opposées apparemment irréconciliables, par des droits de veto ou par des désaccords sur les faits mêmes sur lesquels fonder les décisions.

Les individus ou les groupes ne contestent plus la légitimité même des règles, parce qu'ils considèrent (souvent à juste titre) qu'ils n'ont pas eu la possibilité de les façonner, ou que les règles sont au bénéfice exclusif d'une classe sociale minoritaire.

Les individus ou les groupes ne peuvent plus se soustraire à leurs obligations publiques (par exemple, les contributions fiscales ou sociales) ou privées (par exemple, dans les contrats).

2.1 Accord sur les faits

2.1.1 Sources d'information permanentes

Les sources d'information suivantes sont accessibles à tous gratuitement :

- données et statistiques publiques ;
- des données non personnelles, générées par des machines et des capteurs ;
- les publications et les données scientifiques ;
- les normes techniques.

Les flux d'information des agences de presse sont accessibles à tous moyennant une petite cotisation.

Les données ne sont plus la propriété d'organisations ou d'individus privés, qui soutirent des rentes de ceux qui veulent les utiliser.

Les publications scientifiques ne sont plus une activité oligopolistique lucrative.

Les organismes de normalisation ne fonctionnent plus selon le préjugé selon lequel ils ne servent que les intérêts industriels, et ne sont plus rémunérés en vendant leurs normes à des prix prohibitifs pour les citoyens et les PME.



(voir :)

2.1.2 Informations issues de la recherche active

Lorsque les données existantes sont insuffisantes, les scientifiques et les journalistes d'investigation recherchent activement des informations : ils les génèrent au moyen d'instruments ou d'enquêtes dédiées, ou les acquièrent par des enquêtes longues et approfondies.

Le journalisme d'investigation et les lanceurs d'alerte sont protégés par la loi.

Il est admissible que certains projets de recherche ne soient constitués que de la production de données, que d'autres scientifiques pourront exploiter et interpréter.

Les informations relatives à la vie privée des personnes ne peuvent être rendues publiques, à moins qu'il n'y ait un intérêt évident pour la gouvernance publique (par exemple, des conflits d'intérêts).

La presse "people" qui s'appuie sur la divulgation de la vie privée des individus a disparu.

Les journalistes d'investigation et les lanceurs d'alerte ne sont plus poursuivis.

2.1.3 Lois de la nature, de l'homme et de la société

La découverte de lois de la nature, du comportement humain et de la société, qui expriment la manière dont les phénomènes de toutes sortes peuvent être prédits, est le but de l'activité de recherche scientifique.

Tous les travaux scientifiques sont reproductibles, cumulatifs et exprimés sous forme de résultats qui peuvent être réfutés, c'est-à-dire dont on peut prouver qu'ils sont faux par des expériences empiriques. La validité des résultats est testée de manière approfondie par des pairs selon des méthodes rigoureuses, de sorte que seules les théories qui se sont avérées prédire les phénomènes de la manière la plus fiable et la plus précise sont conservées comme la meilleure approximation disponible des lois de la nature, de l'homme et de la société.

Le grand public et la communauté scientifique participent à un processus démocratique (avec initiative ouverte, amendement et classement par ordre de priorité) pour définir l'agenda de recherche, c'est-à-dire la liste des questions de recherche les plus prioritaires, et sur lesquelles investir des ressources. Le poids de la communauté scientifique dans ce processus est plus important pour les questions fondamentales, avancées et nécessitant moins de ressources - alors que le grand public a un poids plus important pour les questions appliquées nécessitant plus de ressources.

Tous les résultats de cette activité sont publiés sous un régime de licence libre.

Les éditeurs de textes de non-fiction basés sur (1) l'exploitation de données existantes ; (2) des de collecte ciblée d'information ; et/ou (3) des lois de la nature, de l'humanité ou de la société telles que mises en évidence par la recherche scientifique, bénéficient d'un soutien des budgets publics, à condition que des méthodologies appropriées aient été utilisées.

La science n'est plus constituée de trois domaines distincts :

- les sciences sociales et économiques, qui étaient essentiellement des outils de domination idéologique d'une élite restreinte ;



- fondamentale, coûteuse, qui était gérée par les seuls scientifiques, en roue libre et sans contrôle externe ;
- la recherche technologique, dont l'agenda était déterminé par les seuls intérêts économiques.

Les publications scientifiques ne sont plus l'oligopole lucratif de quelques maisons d'édition qui exploitent le travail bénévole des scientifiques, tout en faisant payer les lecteurs ou les auteurs d'articles.

L'édition de non-fiction n'est plus au bord de la faillite.

2.1.4 Mesure et comptabilité

Lien : https://fr.wikipedia.org/wiki/Monnaie_num%C3%A9rique_de_banque_centrale

Les systèmes comptables publics et privés mesurent et tracent :

- tous les flux de matières et d'énergie ;
- toutes les formes de capital et tous les stocks de matières et d'énergie ;
- toutes les externalités (c'est-à-dire le préjudice ou le bénéfice transféré aux autres par une activité humaine).

Cette comptabilité soutient la gestion prudente de l'offre fortement limitée de ressources, et veille à ce qu'aucune ne soit gaspillée. Afin de faciliter ce suivi à toutes les échelles, chaque ménage, organisation, autorité locale ou régionale, chaîne de valeur, et l'Union européenne dans son ensemble, reçoit automatiquement des informations régulières sur ses flux entrants et sortants et sur l'état de son stock. Les comptes des ménages et des organisations de petite taille sont agrégés par nature de ressources (renouvelables ou non), mais ces ménages et organisations de petite taille peuvent toujours demander une vue désagrégée.

Cette comptabilité est effectuée dans des registres distribués à participation contrôlée (dont un exemple est la "chaîne de blocs" – *blockchain*), afin de garantir la fiabilité et le contrôle public.

Les monnaies de classe A "euro" et de classe B "carbo" sont gérées comme des monnaies numériques de banque centrale : la banque centrale fournit à tous les citoyens et résidents légaux, et à toutes les organisations, un compte avec lequel effectuer et recevoir des paiements. La masse monétaire est donc directement contrôlée par la banque centrale. Elle peut contrer les cycles économiques (action "contracyclique") et atténuer les booms et les crises.

La comptabilité publique et privée n'a plus l'illusion que l'argent est la mesure de toutes choses, et que l'argent peut compenser toute perte ou dommage réalisé dans le monde des phénomènes physiques et biologiques

Le produit intérieur brut (PIB) n'est plus la mesure exclusive du progrès social et économique.

Les banques commerciales ou les systèmes de paiement privés ne sont plus nécessaires pour effectuer les paiements. La masse monétaire n'est plus contrôlée par les banques commerciales privées dont le comportement grégaire procyclique en matière de prêts (prêts faciles en période de reprise économique, prêts restreints en période de ralentissement) amplifie les cycles économiques



où les booms de consommation effrénée alternent avec des crises de chômage et de misère.

2.1.4.1 Mesure et comptabilité des ressources renouvelables

Les ressources renouvelables comprennent :

- le flux des ressources renouvelables (travail humain, eau, produits agricoles, énergie renouvelable) ;
- le stock de capital qui peut être reconstitué dans le temps (biomasse, sol, capacités et compétences humaines individuelles ou collectives, culture humaine, institutions), même dans les cas où ce capital est beaucoup plus rapide à détruire qu'à reconstituer, comme dans le cas des forêts, qui peuvent brûler en quelques heures et mettre des siècles à repousser.

Les ressources renouvelables peuvent être achetées et échangées entre elles, au moyen d'une monnaie (la monnaie de classe A "euro") qui est essentiellement une forme de temps. La valeur relative de chaque unité de ressources renouvelables est déterminée par le flux annuel total des ressources de chaque catégorie, à un taux durable compatible avec l'utilisation éternelle de cette ressource : plus le flux d'une ressource renouvelable est abondant, moins elle a de valeur. Ce taux durable est déterminé chaque année, sur la base de preuves scientifiques et des données les plus récentes, dans le cadre d'un processus décisionnel multipartite dans lequel les utilisateurs de la ressource sont délibérément absents.

Lorsqu'une ressource renouvelable prend du temps à se reconstituer, la valeur des flux futurs est actualisée à l'aide d'un taux d'actualisation qui est déterminé démocratiquement comme la valeur médiane de toutes les valeurs données par les citoyens, dans un débat public permanent et informé.

La monnaie de la classe A "euro" ne peut pas acheter des ressources finies, réversibles et non renouvelables (qui ont besoin de la monnaie de la classe B "carbo"), et ne peut être échangée contre aucune quantité de monnaie de la classe B "carbo".

Les ressources renouvelables ne sont plus considérées comme instantanément remplaçables, et comme ayant la possibilité d'être fournies du jour au lendemain à une vitesse et un débit infinis.

2.1.4.2 Mesure et comptabilité des ressources finies, réversibles et non renouvelables

Le stock de ressources finies, réversibles et non renouvelables comprend :

- les gaz à effet de serre dans l'atmosphère,
- les éléments chimiques du tableau périodique de Mendeleiev - et notamment les matières premières critiques qui sont rares, non substituables et économiquement importantes
- les matériaux de construction minéraux (par exemple, calcaire, granit, gravier, sable, gypse, argile).

Ces ressources finies et non renouvelables peuvent être gérées comme un réservoir réversible : les gaz à effet de serre peuvent être dispersés de manière réversible dans l'atmosphère puis réabsorbés (par exemple par les plantes ou le sol), et des éléments chimiques ou des matériaux de construction correctement gérés peuvent être immobilisés de manière réversible dans les artefacts humains, puis libérés pour un nouvel usage.



Les ressources finies, réversibles et non renouvelables peuvent être achetées et échangées les unes contre les autres, à l'aide d'une monnaie (la monnaie de classe B "carbo"), qui est essentiellement une forme de masse (par exemple, kg de CO₂eq). La valeur relative de chaque unité de ressources finies, réversibles et non renouvelables est déterminée par un marché d'échanges lent et ennuyeux.

La monnaie de la classe B "carbo" ne peut pas acheter de ressources renouvelables (qui ont besoin de la monnaie de la classe A "euro"), et ne peut être échangée contre aucune quantité de monnaie de la classe A "euro".

Chaque personne et chaque organisation (publique ou privée) utilisant un équipement ou une infrastructure possède un compte exprimé en unités monétaires de classe B "carbo". Ces comptes sont gérés par une administration publique dont les enregistrements sont stockés sur un registre distribué à participation contrôlée pour en garantir la fiabilité et le contrôle public.

La somme:

1. du nombre d'unités monétaires de la classe B "carbo" sur le compte d'une personne ou d'une organisation ; et
2. du nombre de celles qui sont incorporées dans les actifs matériels qu'elle possède ;

est constante.

Cette administration publique enregistre également les changements globaux dans le stock de ressources finies, réversibles et non renouvelables (par exemple, en raison de nouvelles découvertes de minerais ou de changements dans l'utilisation des terres), et modifie les allocations de tous les acteurs sociaux en conséquence.

Le stock de ressources finies et non renouvelables n'est plus considéré comme indéfiniment extensible, à condition que le marché fournisse la bonne incitation en termes de prix.

(voir :)

2.1.4.3 Mesure et comptabilisation de la biodiversité

La biodiversité est une catégorie spécifique de ressources finies et non renouvelables, car son utilisation est irréversible. Une fois que l'homme a détruit une espèce vivante, il n'y a aucun moyen de la régénérer.

La biodiversité fait l'objet d'un suivi et d'une gestion spécifiques, avec un mandat public pour la préserver. Elle ne peut être achetée, quelle que soit la catégorie de monnaie (A ou B).

La biodiversité n'est plus ignorée dans nos systèmes comptables.

2.1.4.4 Mesure et comptabilisation des externalités

Toutes les externalités générées par la production, la consommation, l'utilisation et la fin de vie de tous les biens sont calculées et régulièrement mises à jour, dans un processus entièrement ouvert utilisant des données publiques ouvertes. Le coût de ces externalités est ajouté au prix de chaque unité du bien sous la forme d'une taxe, selon le principe du "pollueur-payeur", de manière à (1) inciter le consommateur à acheter des biens moins nocifs ; (2) fournir à l'Union européenne les moyens financiers de compenser ce préjudice aux personnes impactées.



Parmi les exemples de ces externalités, citons les dommages causés à la santé ou aux capacités cognitives des humains par l'alcool ou les jeux vidéo, ou les dommages causés à l'environnement par les polluants.

Les externalités négatives, c'est-à-dire les coûts supportés par la société en raison des activités économiques de certains, ne sont plus dissimulées ou minimisées pour préserver ces intérêts économiques.

2.1.5 Distribution de l'information

La presse et les médias sociaux fournissent le service de sélection, de présentation et d'analyse des sources d'information, selon un modèle économique de paiement à l'usage (par article ou pour un volume donné de contenu original) ou par abonnement (par mois ou par an, par exemple), complété par un soutien public transparent.

Chaque citoyen.ne majeur.e dispose d'une fraction de ce soutien public à la presse, sous forme de jetons, qu'il(elle) peut allouer au(x) titre(s) de son choix. Tou.te.s les citoyen.ne.s majeur.e.s reçoivent le même nombre de jetons de soutien à la presse et aux médias sociaux par an. Un jeton représente une somme en unités monétaires de classe A "euro" d'autant plus grande que le média auquel il est alloué diffuse des informations crédibles (cf. § Présentation de l'information).

La presse et les médias sociaux ne fonctionnent plus selon un modèle économique basé sur la publicité. Ils ne sont donc plus dépendants des intérêts économiques, et ont cessé de promouvoir des modes de vie gaspilleurs et de diffamer les syndicats et les associations environnementales.

2.1.5.1 Critères de sélection des informations

Les critères utilisés pour sélectionner les informations que reçoit un utilisateur sont explicites et sous son contrôle. L'algorithme de sélection est un "logiciel équitable".

La presse et les médias sociaux n'accrochent plus leurs utilisateurs à leurs écrans avec des vidéos ou des slogans courts et brutaux, et ne polarisent plus les débats dans le but d'augmenter le nombre de pages (et de publicités) vues.

Les informations sélectionnées pour être diffusées ou affichées sur les médias sociaux ne sont plus sélectionnées pour leur contenu émotionnel, ni pour soutenir une vision du monde alignée sur les intérêts des sociétés qui paient la publicité.

2.1.5.2 Propagation sur les médias sociaux

La propagation des informations sur les médias sociaux est délibérément retardée pour forcer la réflexion sur la qualité et la fiabilité des informations reçues : la propagation n'est autorisée qu'au moins 24 heures après avoir pris connaissance des informations.

En outre, la publication de contenus sur les médias sociaux au-delà d'un cercle fermé et privé est soumise à la réglementation applicable aux journalistes en matière de propagation de fausses nouvelles.

La propagation virale des fake news et des contenus émotionnels a quasiment disparu.

2.1.6 Présentation de l'information

Toutes les nouvelles, dans des média traditionnels ou sociaux, sont obligatoirement accompagnées



du contenu de soutien contextuel suivant, en petites quantités mais suffisantes, et avec la possibilité d'en savoir plus :

- une évaluation de la crédibilité de la source de la nouvelle, selon la qualité des procédures présidant à l'élaboration et à la vérification de son contenu (en particulier : croisement de sources indépendantes, validation par les pairs) ;
- la comparaison entre le contenu des nouvelles et des sources validées comme crédibles, ces sources validées comme crédibles étant explicitement citées. La validation d'une source comme étant crédible est un processus public et contradictoire, selon des processus explicites concernant son caractère scientifique (c'est à dire : prédictif et réfutable), la publicité de ses sources et de ses données et les méthodes employées (en particulier : le croisement de sources indépendantes). Cette comparaison avec des sources validées est résumée en une appréciation synthétique selon une échelle ressemblant à : contredit par ces sources validées, non confirmé, faisant l'objet de controverses, confirmé ;
- des informations contextuelles (concernant l'histoire, les précédents, la géographie, les données statistiques) ;
- les politiques publiques, les technologies ou les résultats scientifiques existants qui résolvent le problème ou la question soulevée dans la nouvelle ;
- des propositions de politiques publiques, des projets d'innovation ou des recherches scientifiques visant à résoudre le problème ou la question soulevés dans la nouvelle, avec la possibilité pour la personne de soutenir l'un ou l'autre.

Ce contenu de soutien contextuel est généré automatiquement par un "logiciel équitable" utilisant des technologies d'intelligence artificielle.

Ainsi, chaque information reçue par une personne est accompagnée d'une évaluation de sa crédibilité et d'une possibilité pour celle-ci de s'engager dans une action concrète pour y répondre.

La diffusion répétée de nouvelles explicitement contredites par des sources validées comme crédibles est sanctionnée par la loi.

Le préjudice causé à la qualité du débat public par un format de présentation du contenu est taxé comme une externalité négative : les formats favorisant les réactions émotionnelles (par exemple, les courtes vidéos) sont davantage taxés que ceux favorisant le développement d'arguments constructifs (par exemple, les longs articles écrits).

La loi régleme les modes de présentation des informations, afin que ces modes de présentation soutiennent un débat équilibré, ouvert, informé et démocratique.

Le cercle vicieux suivant ne fonctionne plus : (1) la réception de nouvelles entretient la peur et le sentiment d'impuissance, et donc le stress - et (2) le seul moyen apparent disponible pour atténuer ce stress est de recevoir davantage de nouvelles.

Les outils manipulateurs de présentation de l'information, conçus sur la base de neurosciences pour capter l'attention (s'appuyant sur la peur, le danger, le stress, la curiosité, l'émotion liée au scandale, le sexe) ont disparu.



Les fausses nouvelles (*"fake news"*) ne sont plus propagées librement et sans conséquences pour leurs émetteurs ou pour leurs diffuseurs.

2.2 Accord sur les règles et sur les actions futures

* Lien : <http://www.kuneagi.org>

Les règles et les actions (en particulier : les investissements) ont des conséquences dans le futur, qui affecteront différemment les parties prenantes.

Les décisions sur les règles et les actions futures dans les organismes publics et dans les organisations privées (entreprises, associations) sont prises à l'issue d'un processus démocratique entre toutes les parties intéressées, sur la base des conséquences prévisibles de chaque option (compte tenu du niveau de connaissance au moment de la décision). Ce processus est ouvert à tous à chacune de ses étapes :

1. l'initiative, afin que toute personne puisse soulever une question qu'elle juge importante ;
2. l'amendement, afin que toutes les parties intéressées puissent confronter leurs points de vue et se mettre d'accord sur une proposition, en se fondant sur des arguments solides ;
3. un classement par ordre de priorité, de sorte que l'organisme (public ou privé) concerné concentre ses ressources sur les actions considérées comme les plus importantes par ses membres.

Ce processus décisionnel est soutenu par une infrastructure publique de plates-formes de démocratie délibérative en ligne, similaire au logiciel KuneAgi existant.

Les décisions sur les règles et les actions futures dans les organismes publics et dans les organisations privées (entreprises, associations) ne sont plus prises après des discussions opaques entre les quelques personnes ayant accès aux décideurs et capables de les menacer.

Les questions importantes pour le grand public ne sont plus tenues à l'écart de l'agenda politique. Les électeurs ne sont plus placés devant des choix "à prendre ou à laisser", que ce soit lors d'élections ou de référendums.

2.2.1 Débattre équitablement

* Lien : <https://lernu.net/en/esperanto>

Dans les débats impliquant des personnes de langues maternelles différentes, concernant l'analyse des faits ou la discussion sur les actions futures dans les organisations et institutions privées ou publiques, les discussions se déroulent en espéranto, la langue conçue pour être juste et facile à apprendre.

Dans les débats impliquant des personnes de langues maternelles différentes, concernant l'analyse des faits ou la discussion sur les actions futures dans les organisations et institutions privées ou publiques, la domination (1) des anglophones de naissance, (2) des locuteurs de langues germaniques proches de l'anglais, et (3) de ceux dont les parents étaient assez riches pour les envoyer plusieurs semaines par an pendant leur adolescence pour être immergés dans des environnements anglophones, a cessé.



2.2.2 Accord entre entités privées

Les contrats sont les moyens par lesquels les personnes et les organisations privées définissent généralement leurs relations futures, leurs droits et obligations mutuels et la manière dont elles partageront les flux futurs de biens. Par exemple, les "conditions générales" des contrats de vente au détail, les contrats d'assurance, les contrats de vente interentreprises, les contrats de travail, les contrats d'agence artistique, les licences d'utilisation de brevets et d'autres droits de propriété intellectuelle, les pactes d'actionnaires, les statuts des entreprises et des organisations de plaidoyer...

Tous ces contrats très génériques suivent un modèle prédéfini ne laissant qu'une place minimale à la modification, et conçu pour être équitable pour toutes les parties. Ces modèles de contrats obligatoires sont définis par la loi (pour les statuts des entreprises ou des organisations de plaidoyer) ou par la négociation collective à l'échelle de l'Union européenne, entre les parties prenantes concernées ou leurs représentants, par exemple entre les entreprises et les consommateurs pour les "conditions générales de vente » de produits et de services, entre les grands groupes et les PME pour les contrats de vente interentreprises, entre les développeurs et les utilisateurs de technologies pour les licences de brevets, entre les syndicats et les associations d'employeurs pour les contrats de travail, ...

En évitant de "réinventer la roue" à chaque transaction, ces modèles minimisent les coûts de transaction, en plus d'être équitables.

Les contrats tels que les "conditions générales" des contrats de vente au détail, les contrats d'assurance, les contrats de vente interentreprises, les contrats de travail, les contrats d'agence artistique, les licences d'exploitation de brevets et d'autres droits de propriété intellectuelle, les pactes d'actionnaires, les statuts des entreprises et des organisations de défense des droits ne sont plus réinventés à chaque nouvelle affaire, pour le seul profit des avocats et des consultants.

Les contrats ne sont plus l'outil juridique cimentant la domination de la partie la plus forte sur la plus faible dans une transaction.

2.2.3 Accord sur les règles à appliquer par les entités publiques

Les lois et réglementations définies et appliquées par les entités publiques à toutes les échelles suivent un "principe d'universalité" : elles sont adoptées au niveau le plus large possible (typiquement : l'Union européenne), à moins qu'il ne soit démontré qu'il est plus efficace et approprié de réglementer à une échelle plus petite.

Plus précisément, en conséquence, il n'existe qu'un seul ensemble de règles et une seule administration à l'échelle de l'Union européenne pour accomplir les tâches suivantes :

- percevoir les impôts et les cotisations sociales ;
- fournir gratuitement aux citoyens les biens essentiels ;
- protéger les citoyens contre toutes les formes de risques en matière de sûreté et de sécurité ;
- définir et appliquer des règles concernant les activités qui transforment le monde (dans l'agriculture, l'industrie manufacturière, les services et la gestion des déchets) ;



- mesurer et réaliser la comptabilité des ressources.

Ce principe d'universalité est destiné à :

- éviter la concurrence à la baisse entre les entités de plus petite taille en matière de réglementation et de fiscalité ;
- assurer une mise en commun des ressources à la plus grande échelle possible ;
- éviter la duplication des efforts lorsqu'il s'agit de résoudre un problème/une question d'intérêt public : on ne débat et ne discute qu'une fois, on ne rassemble tous les arguments et les preuves qu'une seule fois et on les applique partout ;
- l'accès des citoyens et des entreprises au droit : il est toujours plus simple d'apprendre une seule loi applicable partout, plutôt que toutes ses déclinaisons locales.

Ce "principe d'universalité" permet néanmoins à des entités publiques à plus petite échelle d'expérimenter des politiques publiques, à condition qu'elles soient innovantes et ne nuisent pas aux autres. Le "principe d'universalité" permet également à ces entités de répartir librement la fraction du budget commun de l'Union européenne qu'elles reçoivent. Cette fraction est calculée proportionnellement à la population que ces entités publiques à petite échelle administrent, et en fonction des besoins en infrastructures du territoire dont elles ont la charge.

La définition des lois et des règlements n'est plus fragmentée en micro-entités vulnérables au chantage des grands intérêts économiques, sous le prétexte fallacieux de subsidiarité. Les entités politiques à petite échelle ne se livrent plus à une concurrence vers le bas en matière de réglementation, de contributions sociales et de fiscalité, et les circonscriptions riches ne réservent plus égoïstement leurs ressources à leurs seuls habitants.

Les efforts ne sont plus dupliqués dans chaque petite entité politique pour résoudre un problème public générique.

2.2.3.1 Procédure législative ordinaire

* Lien : https://fr.wikipedia.org/wiki/Jugement_majoritaire

Selon la procédure ordinaire, les décisions d'un organisme public (à toutes les échelles, de la municipalité à l'Union européenne) sont prises par son gouvernement, qui est démocratiquement élu et contrôlé par une ou deux chambres du Parlement.

Les lois et les budgets sont décidés par le Parlement, souvent sur proposition du gouvernement.

Les membres d'au moins une chambre du Parlement sont élus démocratiquement par l'ensemble des citoyens par un jugement majoritaire (pour éviter le vote stratégique) au sein de listes proposées par les partis politiques (qui appartiennent à la catégorie des "organisations de plaidoyer" et sont réglementés en conséquence). Les électeurs peuvent attribuer une note à une liste complète ou à chacun de ses membres individuellement. Le vote est secret, effectué dans un isoloir. Le vote est effectué sur des bulletins en papier pour des raisons de traçabilité, et ses résultats sont calculés électroniquement, sur la base d'un scan de ces bulletins et d'un "logiciel équitable".

Les membres de la seconde chambre du Parlement peuvent être des représentants d'entités politiques à plus petite échelle. Les décisions de cette seconde chambre du Parlement sont prises



à la majorité (qualifiée).

Les votes de chaque membre du Parlement, des deux Chambres, pendant son mandat, sont enregistrés et disponibles en tant que données ouvertes pour que tout le monde puisse les contrôler.

A l'échelle de l'Union européenne :

- le Parlement européen est élu par des listes transnationales pour au moins 50 % de ses sièges, et par des députés, chacun délégué individuellement par une zone géographique, pour le reste de ses sièges, ces zones géographiques comptant toutes le même nombre d'habitants ;
- le Conseil de l'Union européenne est une assemblée propre, constituée de représentants désignés et contrôlés par les parlements des États membres, chaque parlement national d'un État membre de l'UE déléguant le même nombre de représentants.
- le Comité économique et social et le Comité des régions, organes consultatifs déjà existants, sont complétés par un Comité des Parties Prenantes Sans Droit de Vote. Le Comité des Parties Prenantes Sans Droit de Vote rassemble des représentants élus démocratiquement :
 - des citoyens de pays non membres de l'UE, vivant en dehors de l'UE (1 représentant pour 100 M de personnes) ;
 - des jeunes générations de citoyens de l'UE, n'ayant pas atteint l'âge de la majorité (1 représentant pour 10 millions de personnes) ;
 - des citoyens de pays non membres de l'UE, vivant légalement dans l'UE (1 représentant pour 10 millions de personnes).

Le vote dans les élections à la majorité n'est plus stratégique, déterminé par les anticipations que les gens ont du résultat du premier tour.

L'identité des membres du Parlement dans les élections utilisant des listes proportionnelles n'est plus déterminée par l'administration du parti qui définit le classement des candidats sur la liste.

Les votes ne sont plus soumis aux menaces des scrutins électroniques où l'absence de trace du vote exprimé (et donc de données primaires), rend le processus sujet à manipulation.

Les décisions ne sont plus bloquées par les exigences de l'unanimité - et donc par un droit de veto accordé à chaque organe constitutif d'une fédération comme l'Union européenne.

Les membres du Parlement, une fois élus, ne peuvent plus se soustraire à leur responsabilité envers leur circonscription.

Les élections au Parlement européen ne sont plus l'addition d'élections nationales déconnectées. Les représentants des États membres au Conseil de l'Union européenne ne sont plus des membres du gouvernement agissant en dehors du contrôle de leur Parlement national.

Les voix et les intérêts des parties prenantes sans droit de vote ne sont plus ignorés dans le processus décisionnel de l'Union européenne.



2.2.3.2 La contribution des citoyens au processus législatif ordinaire

Toutes les propositions de textes législatifs sont divulguées au grand public dès qu'elles sont mises à la disposition des membres du Parlement pour débat, amendement et décision.

Le logiciel de démocratie délibérative en ligne est utilisé par chaque parti politique et par le grand public pour générer des propositions d'amendement et les classer par ordre de priorité. Les propositions d'amendement qui ont reçu plus d'un certain nombre de jetons de soutien sont ensuite adressées à un membre du Parlement pour examen.

Le traitement apporté à chaque proposition d'amendement par le député et ses arguments sont publiés en tant que données ouvertes pour un débat public au sein de son propre parti politique et dans le grand public.

La contribution externe au processus législatif n'est plus réservée aux lobbyistes professionnels ayant des liens personnels avec les membres du gouvernement ou du Parlement, et travaillant en dehors de tout contrôle public.

2.2.3.3 Initiative citoyenne

Le logiciel de démocratie délibérative en ligne est utilisé par chaque parti politique et par le grand public pour générer des propositions législatives et les classer par ordre de priorité. Les propositions législatives qui ont reçu plus d'un premier seuil de jetons de soutien (environ 100 000 pour l'Union européenne) donnent lieu à une évaluation juridique obligatoire par l'administration de l'UE afin de vérifier leur compatibilité avec la Constitution (plus précisément : avec la répartition des pouvoirs entre les niveaux de gouvernement) et les droits humains. Les résultats de cette évaluation et sa justification sont rendus publics et peuvent faire l'objet d'un recours. Si l'évaluation est positive, et si le nombre de jetons de soutien à cette proposition législative dépasse un deuxième seuil (typiquement : 1 million de jetons de soutien pour l'UE), le gouvernement est alors obligé de présenter cette proposition législative au Parlement pour discussion et adoption potentielle.

[Les initiatives citoyennes européennes](#) ne peuvent plus être bloquées par la Commission pour des raisons juridiques après avoir pris le temps et l'effort de collecter le million de signatures requis.

2.2.4 Accord sur les décisions des entreprises

Dans les entreprises (= organisations qui transforment des flux matériels et immatériels pour fournir des biens aux clients, qu'elles soient publiques ou privées), les organes de décision (par exemple l'assemblée générale et le conseil d'administration) comprennent des représentants de toutes les parties prenantes (humaines ou non-humaines, présentes ou futures) qui sont touchées à long terme par les activités de l'organisation (par exemple le climat, les travailleurs de l'entreprise ou de sa chaîne de fournisseurs, la vie sauvage, les clients immédiats ou les consommateurs finaux au bout de la chaîne de valeur, les communautés locales autour de leurs installations industrielles, les régulateurs financiers pour une banque, les animaux de ferme pour un élevage...).

Chaque entreprise publie une liste des catégories de parties prenantes qu'elle considère comme pouvant être affectées par ses activités, et met cette liste à jour régulièrement. Cette liste inclut toujours ses propres travailleurs et ses propres actionnaires à long terme, clients et fournisseurs. L'entreprise publie également le nombre de droits de vote proposés à chaque catégorie de parties prenantes.



Dans les entreprises, les organes de décision ne représentent plus uniquement les intérêts des actionnaires.

Les entreprises ne tentent plus de survivre à n'importe quel prix pour la société ou l'environnement, lorsque leurs activités sont reconnues comme nuisibles.

(voir : **Error! Reference source not found.**)

2.2.4.1 Décisions des grandes entreprises

Dans une grande entreprise, la liste des catégories de parties prenantes qui, selon elle, peuvent être touchées par les activités de l'entreprise, et le nombre de droits de vote attribués à chaque catégorie, sont soumis à l'approbation de l'administration publique de l'Union européenne, et peuvent faire l'objet d'un appel de la part de toute organisation de plaidoyer.

Une fois que la liste des catégories de parties prenantes avec leurs droits de vote respectifs est acceptée, l'entreprise demande aux organisations de plaidoyer (c'est-à-dire celles qui sont réglementées en tant que telles) représentant ces catégories de parties prenantes de mandater des représentants dans ses organes de décision. Les travailleurs élisent directement leurs représentants parmi les listes proposées par les syndicats (quand ces syndicats sont représentés dans l'entreprise). Lorsque plusieurs organisations d'une même catégorie se disputent les droits de vote, ces droits de vote sont attribués proportionnellement au nombre de membres cotisants de chaque organisation.

Les grandes entreprises rémunèrent la participation des parties prenantes externes à leurs organes décisionnels : elles paient leurs frais de déplacement et d'hébergement (en cas de réunions physiques), le temps passé par le représentant pendant les réunions et leur préparation, ainsi que l'organisation de plaidoyer elle-même pour le soutien apporté à son représentant.

2.2.4.2 Décisions des petites et moyennes entreprises

Dans une petite ou moyenne entreprise, la liste des catégories de parties prenantes qu'elle considère comme pouvant être affectées par ses activités, ainsi que le nombre de droits de vote alloués à chaque catégorie, ne nécessite aucune approbation externe, mais peut néanmoins faire l'objet d'un appel de la part de toute organisation de plaidoyer.

Une fois que la liste des catégories de parties prenantes avec leurs droits de vote respectifs est publiée, l'entreprise appelle les membres individuels des organisations de plaidoyer représentant ces catégories de parties prenantes à participer à ses organes de décision. Les procédures de représentation des salariés et de répartition des sièges en cas de concurrence entre plusieurs organisations de plaidoyer pour une même catégorie de parties prenantes sont identiques à celles des grandes entreprises.

Les petites ou moyennes entreprises rémunèrent la participation des parties prenantes externes à leurs organes de décision : elles paient le temps de la personne pendant les réunions et pour leur préparation.

2.2.4.3 Quand les activités de transformation sont nuisibles

Il peut arriver qu'une activité de transformation soit reconnue comme nuisible pour l'être humain, la société ou l'environnement, à la suite de recherches scientifiques ou de débats publics.



Dès que cela est officiellement reconnu, toutes les entreprises engagées dans cette activité doivent s'engager dans un processus d'auto-liquidation : leurs actifs sont gelés, aucun bénéfice ne peut être distribué aux actionnaires, aucune réduction de prix pour les clients ni aucune augmentation de salaire pour les travailleurs n'est autorisée : toutes les ressources sont consacrées à offrir une transition juste aux travailleurs existants et aux régions où ces entreprises sont concentrées, jusqu'à la cessation complète de l'activité de transformation reconnue comme nuisible.

2.2.5 Accord sur les décisions dans les organisations de plaidoyer

Les organisations de plaidoyer ne prennent pas directement de décisions sur les actions qui ont des conséquences sur le monde extérieur. Leurs décisions sont internes et s'appliquent aux opinions qu'elles rendent publiques et aux actions qu'elles recommandent, en tant qu'organisation, à d'autres organisations, telles que les organismes publics et les entreprises privées, qui, elles, ont un effet sur le monde extérieur. Exemples d'organisations de plaidoyer : partis politiques, "think tanks", syndicats, associations représentant des parties prenantes spécifiques ou défendant des causes particulières.

Les organisations de plaidoyer ne sont rémunérées que par les cotisations de leurs membres personnes physiques et par un soutien public transparent. La cotisation annuelle d'un membre personne physique à une organisation de plaidoyer est limitée par la loi à un maximum de 1 mois de salaire médian, et n'est pas déductible de son revenu imposable.

Seules les organisations de plaidoyer dotées de règles internes et de règlements entièrement démocratiques sont autorisées à participer officiellement aux processus décisionnels des organismes publics et des entreprises privées, et à recevoir un soutien public. Chaque citoyen.ne majeur.e reçoit une fraction égale de ce soutien public aux organisations de défense des droits, qu'il(elle) peut allouer à l'organisation ou aux organisations de son choix.

Les organisations de défense des intérêts non économiques (par exemple, les partis politiques, les "think tanks", les syndicats, les associations représentant des parties prenantes ou des causes d'intérêt public) ne peuvent plus être soutenues financièrement par des intérêts économiques, et être ainsi placées dans des situations de conflit d'intérêt qui les détournent de l'intérêt général qu'elles ont mission de défendre.

2.3 Accord sur l'application des règles

Le temps humain n'est plus perdu pour évaluer des applications simples de règles portant sur un ensemble fini de paramètres prédéfinis.

Les organes ayant une capacité de prise de décision ne fonctionnent plus dans l'opacité et sans rendre de compte.

L'accès au droit n'est plus réservé aux riches, et la nuisance causée par la multiplication des actions procédurières est limitée.

2.3.1 Application des règles par le biais du jugement humain

De nombreuses règles sont mises en œuvre par jugement humain, c'est-à-dire en suivant les procédures généralement utilisées en 2022 :



- des procès impliquant des avocats humains pour défendre les intérêts de toutes les parties et des juges humains indépendants pour arbitrer entre elles ;
- des commissions multipartites.

Chaque citoyen dispose d'un quota annuel gratuit d'heures d'avocat pour défendre ses intérêts. Au-delà de ce quota, le prix de l'heure de travail d'avocat augmente à mesure du nombre d'heures déjà utilisées dans l'année.

Toutes les décisions et délibérations sont publiques, enregistrées et peuvent faire l'objet d'un recours ultérieur. Des exceptions à la publicité des débats peuvent survenir lorsque : les personnes concernées sont mineures, il existe un risque de menaces sur le juge ou les jurés.

La prise de décision humaine pour l'application des règles est effectuée lorsque la liste des paramètres à prendre en compte pour statuer sur un cas ne peut être déterminée à l'avance.

2.3.2 Application des règles via un logiciel équitable

De nombreuses règles sont mises en œuvre automatiquement grâce à un "logiciel équitable".

Un "logiciel équitable" est défini comme suit :

- l'algorithme sous-jacent est le résultat d'un débat public et démocratique, et est révisé périodiquement ;
- le code implémentant cet algorithme est un logiciel libre, son code est public et régulièrement audité par des experts indépendants et multipartites (et par le grand public) vérifiant qu'il répond à son objectif, et peut faire l'objet d'un appel ;
- sa mise en œuvre fait l'objet d'un contrôle public : pour chaque cas, les données d'entrée sont comparées au résultat, afin que chacun puisse vérifier que le logiciel a bien livré ce qu'il était censé faire ;
- en cas de divergence entre le résultat et ce qui était prévu, ce résultat peut faire l'objet d'un recours en réparation.

L'application automatisée de règles est mise en œuvre lorsque la liste des paramètres à prendre en compte pour la décision est connue à l'avance.

3 Durabilité environnementale : accord avec les exigences de notre bien-être et de la biosphère.

* Lien : https://fr.wikipedia.org/wiki/Limites_plan%C3%A9taires

Les résultats scientifiques sont toujours susceptibles d'être réfutés par de nouvelles preuves. Cette ouverture à une éventuelle réfutation est même considérée comme un critère pour qu'une activité intellectuelle soit considérée comme scientifique.

Cependant, de nombreux résultats scientifiques (dans les sciences naturelles telles que la physique, la chimie, la biologie, mais aussi dans les sciences humaines et sociales, comme la psychologie ou la sociologie) ont résisté à un large éventail de tentatives de réfutation sur une longue période, et anticipent les phénomènes de manière fiable et précise. Elles constituent ce que l'on appelle le



consensus scientifique (également appelé: état de l'art), c'est-à-dire la meilleure approximation disponible des lois de la nature, de l'être humain et de la société. Elles constituent le meilleur moyen dont disposent l'être humain et la société à un moment donné pour anticiper les conséquences de leurs actes.

Le consensus scientifique de 2022 prévoit que seules certaines manières de satisfaire les besoins humains, de transformer le monde et de gérer les déchets sont compatibles avec le bien-être de l'être humain (nous-mêmes) et avec les limites planétaires (notre environnement).

La Société de l'Accord s'aligne sur ces deux exigences, dans le but de garantir une durée indéterminée à la civilisation humaine sur Terre.

Autodestruction planifiée et assurée

La société humaine n'est plus sur la voie de l'autodestruction. Elle n'ignore plus les lois des phénomènes naturels, sociaux et humains qui nous permettent d'anticiper dès 2022 que de nombreux modes de consommation et de transformation sont incompatibles avec nos limites planétaires, avec notre bien-être humain, et donc avec notre survie en tant que civilisation humaine (dans tous les sens de ce mot).

3.1 Satisfaire les besoins humains

L'idée générale est que, si les besoins humains sont permanents et universels, ce sur quoi la société et les politiques doivent agir, ce sont les moyens de satisfaire ces besoins. Il peut exister des moyens très différents pour satisfaire un besoin donné, certains plus nuisibles pour les autres humains, la société ou la biosphère, actuels et à venir, d'autres plus respectueux.

Ce qui est présenté ici, ce sont les moyens les plus respectueux que nous avons identifiés jusqu'à présent pour satisfaire les besoins humains. En général, la satisfaction des besoins est assurée par des moyens collectifs, plus efficaces que les moyens individuels car ils mutualisent les ressources, et par la mobilisation d'une éthique de la frugalité et du plaisir authentique et intérieur.

Un moyen spécifique de satisfaire les besoins est "l'innovation frugale", c'est-à-dire les technologies et méthodes de nos ancêtres (développées à une époque où l'énergie et les ressources étaient rares), mais soutenues par des connaissances scientifiques qui les rendent plus fiables et plus performantes (par exemple, l'allaitement maternel, la construction en bois ou en terre crue, le vélo). L'utilisation de ces moyens frugaux pour satisfaire les besoins implique la maîtrise de compétences spécifiques (par exemple, la cuisine, le vélo). Ces compétences sont enseignées dans le système éducatif.

La satisfaction autodestructrice des besoins humains

La satisfaction des besoins humains n'est plus orientée vers les moyens les plus gaspilleurs de ressources, et les plus nuisibles pour l'être humain.

La consommation n'est plus alimentée par le cycle : (1) consommation nocive, (2) action réparatrice sur les symptômes, entraînant une consommation supplémentaire spécifique, (3) plus de consommation.

La consommation n'est plus orientée vers les moyens rapides, faciles et nuisibles de satisfaire les besoins humains, conçus pour maximiser la production et le revenu monétaire (et donc le PIB).



3.1.1 Satisfaire les besoins physiologiques

3.1.1.1 Homéostasie

* Lien : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Hom%C3%A9ostasie>

Les logements sont construits et équipés de manière à ce que la température interne varie entre 18°C en hiver et 28°C en été.

Les logements ne sont plus construits et équipés d'un chauffage et d'une climatisation inutilement puissants, de sorte que la température intérieure varie entre 25 °C en hiver et 18 °C en été.

(voir :)

3.1.1.2 Alimentation

* Lien : https://fr.wikipedia.org/wiki/Vitamine_B12

Les nourrissons sont principalement nourris au sein.

Les enfants, les adolescents et les adultes ont principalement une alimentation durable, saine et équilibrée composée de :

- protéines végétales et hydrates de carbone (céréales, pommes de terre et légumineuses) ;
- volaille, œufs et occasionnellement porc ;
- graisses végétales ;
- fruits à coque ;
- fruits et légumes ;
- vitamine B12.

Des régimes alimentaires spécifiques sont proposés pour les personnes ayant des besoins spécifiques (adolescents, femmes enceintes et allaitantes). Des exemples de plats sur ce modèle existent dans la cuisine traditionnelle : minestrone (Italie), couscous (Afrique du Nord), dal (Inde).

Les compétences en matière de cuisine familiale et de planification des repas sont enseignées à l'école. L'entretien et la mise à jour de ces compétences sont proposés aux adultes.

La majeure partie de la nourriture est fournie par des abonnements à long terme à des paniers hebdomadaires de fruits et légumes, avec réapprovisionnement automatique en denrées non périssables.

Les nourrissons ne sont plus nourris principalement avec du lait infantile artificiel.

Les enfants, adolescents et adultes ne sont plus nourris avec une alimentation malsaine et non durable à base de viande (principalement de bœuf), de produits laitiers, de sucre et de graisse ajoutés, et de plats préparés surgelés, achetés en supermarché.

3.1.1.3 Boire

La boisson est essentiellement fournie par l'eau du robinet.

En outre, les jus de fruits et les thés offrent une variété de goûts et de nutriments.



Les boissons alcoolisées et les boissons contenant du sucre ajouté sont soumises à une taxe qui tient compte des dommages qu'elles causent à la santé humaine.

Les boissons ne sont plus fournies dans des bouteilles ou des canettes jetables.

Les boissons à base de sucre ajouté et les boissons alcoolisées ne sont plus présentées comme inoffensives. Leur consommation a chuté de façon spectaculaire.

3.1.1.4 Sommeil

* Lien : https://fr.wikipedia.org/wiki/Travail_post%C3%A9

Les obligations professionnelles laissent au moins 11 heures de repos ininterrompu entre deux périodes de travail. Un travailleur employé en horaires atypiques ou en travail posté ne reste pas dans cette situation plus de 2 ans d'affilée, puis travaille en horaire normal de jour pendant 3 ans au moins.

Le travail en équipe ou à des horaires atypiques ne fait plus une caractéristique permanente de la vie professionnelle d'une personne. Les dommages pour la santé dus à ces horaires de travail sont considérablement réduits.

Le bruit du trafic automobile et aérien, ainsi que celui des équipements extérieurs, a été considérablement réduit. La qualité du sommeil n'est plus détériorée par le bruit.

3.1.1.5 Élimination

C'est-à-dire uriner, déféquer, transpirer. Rien de glamour, mais pourtant nécessaire...

Tous les bâtiments sont équipés de toilettes collectant les excréments humains et les transportant, de préférence via un égout sous vide distinct de celui utilisé pour les "eaux grises", vers le lieu où ils sont compostés.

Les eaux usées ne peuvent plus atteindre l'environnement sans traitement, quel que soit l'endroit où se trouve l'installation sanitaire.

Les excréments humains ne sont plus mélangés à d'autres eaux usées contenant des produits chimiques toxiques qui les rendent impropres à la fertilisation des terres agricoles.

(voir : Eaux usées et excréments humains)

3.1.1.6 Protection physique du corps

3.1.1.6.1 Vêtements

* Lien : https://www.goodreads.com/book/show/236842.The_Triumph_of_Individual_Style

Chaque personne porte des vêtements adaptés aux caractéristiques de son corps : couleur des cheveux et de la peau, proportions, corpulence, (as)symétrie... selon des principes universels de stylisme personnalisé. Comme ces vêtements s'adaptent très bien à la personne, indépendamment des tendances de la mode, ils peuvent durer longtemps tout en restant appropriés.

Chaque personne porte, pendant les mois froids de l'année, des sous-vêtements souples et longs en coton, en laine douce, en mélange de laine et de soie ou en fibre synthétique, afin de lui permettre de se sentir à l'aise même lorsque la température ambiante est de 18°C.



Les vêtements sont fabriqués à partir de fibres naturelles issues de l'agriculture biologique (laine, lin, chanvre, coton, soie) et d'un nombre limité de fibres synthétiques sélectionnées pour leurs performances techniques supérieures à celles des fibres naturelles et pour leur capacité à être éternellement recyclées lors de leur collecte sélective en fin de vie.

Les vêtements ne sont plus des articles de mode à usage unique, jetables, fabriqués à partir de fibres synthétiques non renouvelables et non recyclables, conçues pour s'adapter aux mannequins anorexiques et pour que toute autre personne de corpulence normale se sente laide et en surpoids.

Les vêtements ne sont plus des articles à très bas prix fabriqués dans des conditions de travail sociales et environnementales indécentes.

3.1.1.6.2 Logement

* Lien : https://fr.wikipedia.org/wiki/Ernst_May#La_Nouvelle-Francfort:_Ernst_May_le_v%C3%A9ritable_architecte_moderniste_initiateur_du_logement_de_masse

Chaque logement présente les caractéristiques suivantes :

- son niveau de performance énergétique par temps froid est celui d'une "maison passive", c'est-à-dire qu'elle est si bien isolée qu'elle n'a pas besoin de dispositifs de chauffage ou d'énergie spécifiques, tout en atteignant des températures intérieures supérieures à 18°C ;
- son niveau de performance énergétique par temps chaud et ensoleillé est tel que la température intérieure ne dépasse pas 28°C, sans autre source d'énergie que l'énergie solaire qui l'atteint. Pour cela, tous les bâtiments sont équipés de volets extérieurs ;
- dans la plupart des cas, les équipements (par exemple, les machines à laver) et les espaces (par exemple, la salle de séchage, la chambre d'amis, les places de stationnement sécurisées et abritées pour les vélos (éventuellement à assistance électrique) des invités, la salle de fête / de bal) sont partagés entre les habitants d'un même immeuble. Des systèmes d'alerte électroniques soutiennent ce partage (signal de fin de lavage, surveillance vidéo pour éviter les vols / dégradations);
- Dans les zones rurales, le nombre d'étages par bâtiment n'est pas inférieur à 2, tandis que dans les zones urbaines, il n'est pas inférieur à 3, mais pas supérieur à 6. Un modèle intéressant est le "Nouveau Francfort" de l'architecte et urbaniste Ernst May ;
- il est complètement ombragé en été par un ou plusieurs arbres à feuilles caduques ;
- il est équipé d'un emplacement pour garer en toute sécurité tous les vélos (éventuellement à assistance électrique) du ménage sous abri.

Tous les bâtiments récents sont construits de manière à minimiser l'impact environnemental de leurs matériaux sur plusieurs cycles de réutilisation successifs. Voici quelques exemples de solutions techniques allant dans ce sens :

- l'assemblage réversible de composants ou de modules et les travaux de fondations réversibles, de manière à modifier l'usage du bâtiment pendant sa durée de vie, ou à réutiliser ses modules constitutifs, ses composants, ses matériaux et le terrain sur lequel il



est construit en fin de vie ;

- construction dont la structure est faite de bois, de produits en bois transformés utilisant des colles à faible impact, de fibres végétales (toutes avec un revêtement ignifuge), de terre crue ou d'une combinaison de ces matériaux. Le bois, les produits en bois transformés ou les fibres végétales présentent l'avantage supplémentaire de capturer du CO₂ pendant toute la durée de vie du bâtiment et de tous les bâtiments successifs qui réutilisent ces matériaux.

L'habitat n'est plus constitué majoritairement de maisons individuelles de plain-pied, en béton, sans isolation, mais avec un chauffage et une climatisation électrique surdimensionnés, fonctionnant aux énergies fossiles, et de larges fenêtres exposées plein sud, sans protection extérieure.

3.1.1.6.3 Urbanisme

* Lien : <https://www.harpercollins.co.uk/9780008218430/the-hidden-life-of-trees-the-international-bestseller-what-they-feel-how-they-communicate/>

https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%8Elot_de_chaleur_urbain

Les habitations sont situées soit dans des zones rurales dédiées à l'agriculture, soit dans des zones urbaines denses (même si elles sont parfois petites) regroupées autour des gares, dans un rayon permettant aux cyclistes de rejoindre la gare en moins de 15 minutes de trajet.

Les zones urbaines denses contiennent tous les services urbains (commerces, banques, soins de santé). Toutes les localités sont reliées entre elles par un réseau complet de pistes cyclables rapides, connectées à un réseau dense de pistes cyclables locales. Des places de stationnement sécurisées sont disponibles pour les vélos dans les rues à des intervalles de moins de 50 m les unes des autres.

Toutes les rues sont plantées d'une ou plusieurs rangées d'arbres à feuilles caduques, de manière à être complètement ombragées en été. Les arbres de ces rangées sont reliés entre eux par une surface continue de sol où leurs racines se connectent sous terre pour partager les ressources, où poussent d'autres plantes, et où les feuilles sont entassées en automne pour former de l'humus.

Les habitations ne sont plus situées dans des zones périurbaines interminables qui cumulent l'isolement social et physique de la vie rurale avec le bruit, la congestion et la pollution des milieux urbains, et où aucun autre moyen de transport que l'automobile n'est prévu.

Les parents ne sont plus obligés de passer la majeure partie de leur journée à conduire leurs enfants et adolescents d'une activité à l'autre.

Dans les zones urbaines denses, les rues ne sont plus des déserts minéraux stockant la chaleur solaire pendant la journée et empêchant les températures de tomber à des températures supportables la nuit (phénomène d'"îlot de chaleur urbain").

3.1.1.7 Hygiène

La chaleur pour l'eau chaude sanitaire est fournie par des panneaux solaires thermiques sur le toit de chaque bâtiment, alimentant des réservoirs bien isolés, complétés par un chauffage fourni par l'énergie électrique ou par la combustion de biomasse gérée durablement.

Le savon et les détergents sont suffisamment biodégradables pour que leurs résidus après utilisation



soient entièrement captés par les installations de traitement des eaux.

La chaleur pour l'eau chaude sanitaire n'est plus fournie par les combustibles fossiles.

3.1.1.8 Vie privée

En plus de la protection de la vie privée assurée par le logement et l'habillement, les données personnelles sont fortement protégées par la loi. Les données privées au-delà de ce qui est strictement nécessaire pour effectuer une transaction ne peuvent être livrées à des organisations à but lucratif, pour quelque raison que ce soit, même avec le consentement de la personne.

Les données personnelles ne sont plus un bien industriel que les monopoles numériques extorquent aux consommateurs inconscients attirés par des services apparemment "gratuits", puis vendent à des annonceurs avides de manipuler les consommateurs en exploitant leurs faiblesses les plus intimes.

(voir :)

3.1.2 Satisfaire les besoins de mouvement

Le transport de personnes, notamment pour des raisons professionnelles, est minimisé par l'utilisation extensive des réseaux de télécommunications (réunions à distance avec une qualité audio de niveau CD, partage de documents, ...).

Le transport des personnes ne repose plus principalement sur la voiture individuelle, gaspilleuse, polluante, dangereuse, bruyante et néfaste pour le climat.

Le transport professionnel de personnes vers des réunions ou des conférences n'est plus le prétexte à un tourisme de luxe à grande vitesse basé sur un transport aérien bruyant et à forte intensité de carbone, et payé par l'employeur ou par le contribuable.

3.1.2.1 Les déplacements domicile-travail dans les zones rurales

Dans les zones rurales, le système de transport pour les déplacements personnels est le même que dans les zones urbaines, basé sur des vélos / vélos couchés ou tricycles (éventuellement à assistance électrique) connectés au réseau de transport public. Lorsqu'aucun réseau ferroviaire n'est disponible dans un rayon de 5 km, des lignes de bus électriques rapides et directes alimentées par des batteries et fonctionnant automatiquement 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 remplissent la même fonction. Toutes les gares ferroviaires et routières sont équipées d'installations de stationnement surveillées et abritées pour les vélos (éventuellement à assistance électrique) privés, ainsi que de stations de location de vélos, afin de permettre un voyage de bout en bout sans avoir à transporter son vélo à bord du train ou du bus.

La station de transport public (train ou bus) est également le lieu où se concentrent les services publics et privés (par exemple, banque, poste, soins médicaux préventifs et curatifs, pharmacie, livraison de marchandises et restitution des biens de consommation durables en fin de vie).

Dans les zones rurales, le système de transport pour les déplacements personnels n'est plus basé sur l'utilisation exclusive de la voiture privée, les services de bus publics étant lents, rares, inconfortables et peu sûrs - et donc utilisés uniquement par les personnes très pauvres, très jeunes ou très âgées qui n'ont pas d'alternative.



3.1.2.2 Déplacements dans les zones urbaines

* Lien : https://fr.wikipedia.org/wiki/V%C3%A9lo_%C3%A0_assistance_%C3%A9lectrique

La principale technologie de transport pour les personnes sur de courtes distances (moins de 5 km) est la bicyclette (éventuellement à assistance électrique). Cela s'applique également aux personnes âgées ou aux personnes handicapées, avec des adaptations appropriées (tricycle).

Au-delà de 5 km, les déplacements sont liés aux transports publics. Toutes les gares et stations de transport public (métro, tramway, bus) sont équipées (1) de stations de stationnement surveillées et abritées pour les vélos privés et (2) de stations de location de vélos. Ainsi, les gens ont accès aux vélos des deux côtés de leur trajet et n'ont pas besoin de transporter leur vélo personnel à bord du train / métro / tramway / bus.

Les déplacements urbains ne sont plus essentiellement basés sur l'utilisation de la voiture individuelle coincée dans des embouteillages interminables, bruyants et polluants.

3.1.2.3 Voyages intracontinentaux

Les voyages à longue distance, au-delà des déplacements quotidiens, à l'intérieur d'un continent (plus précisément en Europe) sont effectués en train à grande vitesse ou en bateau. Les trains à grande vitesse circulent également de nuit en configuration "couchette". Les trains à grande vitesse en couchette arrivent le matin dans des gares spécifiques équipées de douches, potentiellement à plusieurs kilomètres de la gare principale du centre-ville. Des navettes rapides et fréquentes relient ces gares au centre ville et au réseau de transport public pour les déplacements locaux.

Le tourisme intracontinental peut être pratiqué chaque année, en raison de la généreuse allocation en congés payés, qui permet des séjours de plusieurs semaines consécutives - compatibles avec un jour ou deux de voyage dans chaque sens. Les interactions entre les touristes et la population locale sont de grande qualité, car tous maîtrisent l'espéranto, langue de communication internationale, au niveau de la conversation.

Les voyages à longue distance, au-delà des déplacements quotidiens, à l'intérieur d'un continent (plus précisément en Europe) ne sont plus effectués par des compagnies aériennes à bas prix qui ne paient pas de taxes pour leur kérosène, ne versent pas de cotisations sociales pour leur personnel et dont la principale source de revenus est d'être subventionnées par les autorités locales pour raccorder leur circonscription à leur réseau.

Les gens ne partent plus en week-end dans un "city trip" à l'autre bout du continent pour exploiter à leur avantage les différences de développement économique, tout en limitant leurs interactions avec la population locale à des transactions économiques grossières et inégales dans un anglais approximatif.

3.1.2.4 Voyages intercontinentaux

Les voyages intercontinentaux sont extrêmement rares. S'ils sont effectués, ils le sont par bateau.

En général, une personne effectue un, ou exceptionnellement deux, séjours intercontinentaux dans sa vie. Ces vacances durent de plusieurs mois à un an, ce qui est compatible avec une ou deux semaines de voyage aller. Ils sont donc soigneusement préparés et choisis, afin de maximiser l'apprentissage reçu.



Les voyages intercontinentaux par avion, avec les fortes émissions de gaz à effet de serre qu'ils impliquent, ne sont plus monnaie courante pour les vacances ou les affaires.

Les gens ne prennent plus une semaine de congé pour aller à la plage sur un autre continent - alors que des plages similaires sont disponibles chez eux, et sans même tenir compte des spécificités culturelles ou naturelles du pays où ils se rendent.

3.1.2.5 Fuir le danger

Les personnes et les familles menacées dans leur vie ou leur intégrité (par exemple en raison d'une guerre civile ou extérieure, de troubles sociaux, de catastrophes naturelles telles que les tremblements de terre ou de catastrophes d'origine humaine telles que le changement climatique) sont protégées par le droit d'asile.

Les personnes et les familles menacées dans leur vie ou leur intégrité ne sont plus laissées sans défense face à des passeurs brutaux et avides d'argent.

3.1.2.6 Rechercher de meilleures conditions de vie

La circulation des personnes à l'intérieur de chaque juridiction est libre.

La circulation des personnes entre les juridictions est réglementée par des accords internationaux bilatéraux (et de préférence multilatéraux) définissant le nombre et la composition des flux migratoires. Les flux humains entrants sont répartis géographiquement dans les pays de destination afin de favoriser l'intégration culturelle.

La circulation des personnes entre les juridictions n'est plus un mélange chaotique de règles brutales et inapplicables, d'évitement des responsabilités par tous les gouvernements concernés (dans les pays d'origine et de destination) et de concentration dramatique des problèmes dans certaines zones géographiques.

3.1.3 Satisfaire les besoins d'appartenance sociale

3.1.3.1 Amour / amitiés

L'amour et les amitiés sont authentiques, sans interférence économique ou patrimoniale.

L'amour et les amitiés ne sont plus des exercices hypocrites où le faible tente d'obtenir des avantages économiques ou sociaux du puissant, en vendant essentiellement son âme ou son corps (ou les deux).

3.1.3.2 Appartenance

Les citoyens ont un sentiment d'appartenance à une communauté enrichissante pour les deux raisons suivantes :

- ils sont fiers d'avoir réussi la transition vers une société durable, tout en préservant la paix, la démocratie et les droits humains - une réussite fantastique, comparable à celle d'avoir gagné la guerre la plus dure ;
- ils agissent ensemble, de manière coopérative, dans la gouvernance d'organisations de toutes tailles et de tous objectifs, et partagent des informations pertinentes pour les décisions relatives à ces organisations.



Les personnes n'ont plus besoin de fixer le même contenu vidéo (sur la télévision, sur les tablettes ou sur les smartphones) pour se sentir connectées aux autres, et ainsi ne plus détruire leurs capacités de concentration, d'apprentissage, d'empathie et de communication avec les autres.

*Liens M. Desmurget "[TV Lobotomie](#)", "[la fabrique du crétin digital](#)"

Pour se sentir forts et en sécurité, les citoyens n'ont plus besoin de se connecter à des foules brutales construites selon un schéma d'un "nous" contre "eux", comme le sexe, les groupes nationaux ou ethniques, les clubs de supporters de football ou les acheteurs d'une marque donnée.

3.1.4 Satisfaire le besoin de confiance en son avenir

Chaque personne a la certitude d'être pleinement soutenue par la société, et que ce soutien est solide comme le roc.

Les gens ne sont plus dans un état permanent de peur, de stress et d'anxiété, où ils ont le sentiment de ne pouvoir compter que sur eux-mêmes et sur les membres de leur famille et leurs alliés les plus proches.

3.1.4.1 Sécurité contre la violence interne

Tous les citoyens se sentent, et sont, considérés et respectés. Ils sont sur un pied d'égalité avec tous les autres sur le plan économique, éducatif et social. Ils ont un haut niveau de confiance avec leurs concitoyens. Cela procure un sentiment général de sécurité.

Si une personne enfreint la loi, le travail de la police pour l'identifier est facilité par la traçabilité de toutes les transactions financières, par le marquage individuel de tous les objets matériels et par le large soutien de la population à un ordre social juste.

Les causes profondes de la violence sociale, à savoir les inégalités, la peur et l'humiliation, ont essentiellement disparu.

La sécurité n'est plus gérée par une escalade de la violence entre des pauvres de plus en plus désespérés et délaissés et des forces de police de plus en plus intrusives, brutales et irresponsables.

3.1.4.2 Sécurité contre la violence extérieure

À long terme, l'échelle à laquelle la société est gouvernée démocratiquement est le monde entier, de sorte qu'aucune communauté humaine n'est menacée par une autre.

En attendant, tant que plusieurs juridictions indépendantes coexistent, la paix internationale entre elles est soutenue par un ordre multilatéral régi par le droit, et dont les priorités absolues sont : (1) la durabilité environnementale et (2) la justice dans l'allocation des ressources de la Terre.

Si ce cadre ne suffit pas, la sécurité extérieure de l'Union européenne est assurée par les moyens suivants :

- des réseaux de tous types (électricité, télécommunications, transports) très décentralisés et partiellement redondants, sans point de défaillance unique ;
- des stocks abondants de denrées non périssables et de munitions, suffisants pour 6 à 12 mois ;
- des moyens de cyberdéfense performants ;



- des forces de défense locales basées sur la conscription et formées à la protection civile, au maintien de l'ordre et aux tactiques défensives de techno-guérilla ;
- des forces armées professionnelles (terre, marine et aviation) comprenant une capacité de commandement, de contrôle, de communication et de renseignement totalement autonome et intégrée, y compris depuis l'espace.

L'ordre international n'est plus maintenu par l'intrusion armée de corps expéditionnaires mercenaires de pays riches, souvent perçus comme néocoloniaux, dans des régions pauvres et instables du monde.

Les populations des régions pauvres frappées par des sécheresses et des catastrophes naturelles potentiellement mortelles, conséquences du réchauffement climatique, ne sont pas laissées seules et désespérées, sans autre ressource que la violence (alias "terrorisme") pour que le monde s'occupe de leurs problèmes.

L'allocation des ressources naturelles essentielles n'est plus biaisée en faveur des riches et des puissants.

3.1.4.3 Sécurité contre les catastrophes naturelles ou d'origine humaine

Chaque personne est dotée d'un dispositif d'alerte de sécurité civile léger et à longue autonomie, qui lui fournit une alerte et des informations instantanées, dans sa langue et en tenant compte de ses handicaps potentiels, sur les catastrophes naturelles ou d'origine humaine, et sur les actions préventives à entreprendre pour préserver sa sécurité. Ce dispositif peut être inclus dans un autre appareil domestique ou mobile, mais il fonctionne de manière autonome pendant au moins 24h sans besoin de connexion au réseau électrique. Son bon fonctionnement est contrôlé tous les mois.

La population est formée aux comportements généraux de sécurité à adopter en cas de catastrophe naturelle ou d'origine humaine.

Les populations ne sont plus laissées seules et désemparées en cas de catastrophe naturelle ou d'origine humaine, dans l'espoir d'une intervention rapide et appropriée d'un État débordé, manquant de personnel et de moyens financiers pour s'occuper d'elles.

3.1.4.4 Sécurité contre les accidents / maladies

La prévalence des maladies chroniques liées au mode de vie (c'est-à-dire les maladies cardiovasculaires, le cancer, le diabète de type II, les troubles mentaux), qui constituent en 2022 l'essentiel des problèmes de santé et des décès prématurés en Europe, est fortement réduite par les facteurs suivants :

- un régime alimentaire basé essentiellement sur des aliments végétaux ;
- une fraction des déplacements domicile-travail effectuée par des modes de transport actifs (à vélo ou à pied), offrant une activité physique modérée mais quotidienne ;
- de bonnes conditions de travail (avec un travail posté uniquement pendant des périodes limitées de la vie) et une participation à la gouvernance du lieu de travail donnant le sentiment d'avoir un but et de maîtriser son destin, limitant ainsi le stress chronique ;
- des activités de loisirs actives et gratifiantes dans le cadre d'une interaction positive avec



d'autres êtres humains ;

- une société pacifique et conviviale, égale et sûre, limitant encore davantage le stress chronique.

Chaque personne est suivie par un médecin généraliste, qui a accès à son dossier médical complet. Chaque personne est soumise à un examen de santé annuel obligatoire afin de détecter tout problème de santé à un stade précoce.

En cas de maladie, d'accident ou de blessure, les soins de santé constituent une réponse graduée dans l'ordre suivant :

1. les premiers secours dispensés par une population largement formée ;
2. un réseau dense de dispensaires ;
3. des hôpitaux bien équipés.

Les maladies chroniques liées au mode de vie (c'est-à-dire les maladies cardiovasculaires, le cancer, le diabète de type II, les troubles mentaux) ne sont plus propagées par les facteurs suivants :

- un régime essentiellement basé sur la viande, les graisses animales et le sucre ajouté ;
- des modes de vie sédentaires ;
- le stress chronique au travail dû à la précarité, aux horaires atypiques et au sentiment d'insignifiance ;
- l'isolement social des personnes bloquées sur les médias "sociaux" devant leur smartphone ;
- une société violente, hostile, inégale, où les gens ont en permanence peur les uns des autres.

Des soins de santé de bonne qualité ne sont plus un luxe que seuls les riches peuvent se permettre.

Les pauvres ne sont plus sanctionnés pour ne pas avoir le "mode de vie sain" que tous les aspects de leur vie et de leur environnement les empêchent d'exercer.

Les données relatives à la santé ne font plus l'objet d'une appropriation privée par des monopoles numériques qui les transmettent à des entreprises pharmaceutiques concentrant leurs efforts d'innovation sur les maladies des riches.

3.1.4.5 Sécurité contre la perte de capacité

La capacité physique et mentale des personnes est maintenue sur une longue période grâce aux facteurs qui limitent également les maladies chroniques liées au mode de vie.

Lorsqu'une personne perd une capacité pour une raison quelconque (accident, maladie ou vieillesse), elle est d'abord soutenue dans sa vie quotidienne à domicile et au travail par des substituts techniques (à commencer par des lunettes optiques ou une audioprothèse), puis par un assistant humain ou un robot, au choix de la personne.

Les foyers spécialisés dans l'accueil des personnes âgées, des personnes handicapées ou des malades mentaux sont la solution de dernier recours.



Les capacités physiques et mentales des personnes ne sont plus détériorées rapidement par les mêmes facteurs qui sont également à l'origine des maladies chroniques liées au mode de vie.

Les gens ne sont plus laissés seuls pour épargner face au risque de perte de capacité dans la vieillesse, ou en cas de handicap ou de maladie.

3.1.5 Satisfaire le besoin d'apprendre

3.1.5.1 Apprendre à connaître d'autres cultures

Les étudiants apprennent la langue étrangère à laquelle ils se sentent culturellement ou émotionnellement le plus liés - car la communication internationale se fait avec l'espéranto.

L'apprentissage des cultures étrangères n'est plus restreint à celui du monde anglo-saxon, seul connu car celui de la langue dominante de communication internationale.

(voir : **Error! Reference source not found.**)

3.1.5.2 Apprendre à tout âge

(voir :)

3.1.6 Satisfaire le besoin d'estime de soi et d'accomplissement de soi

"L'accomplissement de soi" signifie réaliser son plein potentiel en tant qu'humain, pour le bien commun de l'humanité et de notre environnement naturel.

Les gens ne recherchent plus l'estime de soi et la réalisation de soi en consommant et en exposant des produits de luxe coûteux et ostentatoires, par lesquels ils tentent désespérément de démontrer aux autres et à eux-mêmes qu'ils appartiennent à la caste des riches et des puissants.

3.1.6.1 Un travail qui a du sens

Tous les citoyens ont un travail utile et gratifiant, dans de bonnes conditions et avec un salaire décent.

Les gens ne sont plus désengagés d'un travail qui est :

- sans signification et visant à la satisfaction exclusive d'actionnaires distants et avides ;
- réalisé dans le cadre de relations sociales dures et brutales entre collègues et avec la hiérarchie, sous la menace permanente d'être licencié du jour au lendemain ;
- dans de mauvaises conditions matérielles de travail ; et
- mal payé.

(voir :)

3.1.6.2 Participation à la prise de décision démocratique

Tous les citoyens sont invités à participer aux organes de gouvernance démocratiques et multipartites de toutes tailles et de toutes sortes d'institutions privées et publiques, où ils peuvent percevoir que leur voix est appréciée, entendue et a un effet.



Les gens ne se sentent plus privés de pouvoir et négligés dans la prise de décision à toutes les échelles. Ils n'ont plus le sentiment que les décisions sont prises au-dessus de leur tête, dans des cercles opaques où seuls les riches et les puissants ont accès, au bénéfice exclusif de quelques-uns, et sans aucune considération pour leurs besoins.

(voir : **Error! Reference source not found.**)

3.1.6.3 *Activités artistiques et physiques*

Le nombre d'heures travaillées par les humains est suffisamment faible pour qu'ils aient le temps de pratiquer des activités (artistiques ou physiques, par exemple) de leur choix, dans lesquelles ils peuvent développer leur créativité, leurs talents et leurs compétences, sans pression sur les performances ou la qualité.

L'activité artistique est libre. Cette liberté est protégée par la loi. Les organismes publics soutiennent les activités culturelles et artistiques.

Les artistes doivent cependant payer les ressources de toutes sortes (renouvelables et non renouvelables) qu'ils utilisent (par exemple, la peinture et les teintures, la pierre à sculpter).

Lorsqu'une forme artistique porte atteinte à la santé physique, neurologique ou mentale de l'être humain (par exemple, des vidéos violentes et rapides), les coûts correspondants sont transférés à l'utilisateur via une taxe sur les externalités négatives.

La liberté artistique n'est plus le prétexte pour porter atteinte aux humains, à leur sensibilité, à leurs émotions et à leur intégrité neurologique, au nom du profit.

L'exercice physique est moins un "sport" se nourrissant de la compétition, et n'est donc plus un spectacle, un outil de propagande pour une idéologie de la compétition, ou un support publicitaire.

3.1.6.4 *Innovation*

La production, la publication et la discussion d'idées novatrices sont libres.

Chaque citoyen est doté d'un capital de départ pour investir dans ses idées innovantes, pour autant que certaines conditions soient remplies.

Les brevets protègent les idées novatrices, à condition que les moyens techniques permettant de réaliser la fonction prévue soient effectivement novateurs et décrits de manière suffisamment détaillée dans le brevet pour que d'autres puissent le reproduire.

(voir : **Error! Reference source not found.**)

3.2 Transformer le monde

La société transforme ce que notre environnement géologique, géophysique et biologique nous fournit (par exemple, respectivement les minerais, le vent, le sol) en biens utilisables par les humains pour satisfaire leurs besoins. Cette transformation s'effectue en accord avec les lois de la physique, de la biologie et de la géologie, et suit l'aphorisme de F. Bacon (1620) "la nature ne peut être conquise que par l'obéissance".

La transformation effectuée sur les données, l'énergie, la matière non vivante et les plantes est hautement automatisée, tandis que celle effectuée sur les humains et les autres animaux l'est moins.



La transformation est réalisée par des organisations collectives qui ont accumulé des capitaux de toutes sortes (dans les processus, les connaissances, les logiciels, les machines, les équipements, les bâtiments, l'accès à la terre) et des compétences humaines individuelles et collectives, afin de fonctionner avec un haut degré d'efficacité dans l'utilisation des ressources.

Ces organisations peuvent être publiques (c'est-à-dire détenues par l'Union européenne ou par des entités à plus petite échelle) ou privées.

L'objectif de ces organisations est de : (1) de fournir des biens à des clients solvables ; (2) de contribuer aux objectifs des politiques publiques.

Pour toutes ces organisations, le profit est la condition de leur fonctionnement (car des pertes permanentes signifient que l'on détruit un capital qui serait mieux utilisé ailleurs) - ce n'est cependant pas leur but. Toutes les organisations sont donc "lucratives", mais pas "à but lucratif".

Les organisations qui concentrent les capacités techniques et institutionnelles pour transformer le monde ne sont plus des entreprises dont le seul but est le profit des actionnaires, et qui prospèrent trop souvent selon le modèle économique suivant :

1. appropriation privée d'un capital créé par la nature (par exemple, les ressources naturelles) ou par d'autres (par exemple, une main-d'œuvre bien formée sortant du système éducatif public) ;
2. la destruction de ce capital et la distribution des bénéfices aux actionnaires avides ;
3. l'appropriation d'une nouvelle forme, encore inexploitée, de capital préexistant.

(voir : **Error! Reference source not found.**)

3.2.1 Transformer l'information

* Lien : <https://doi.org/10.1038%2F530144a>

La croissance exponentielle rapide des performances de l'électronique depuis les années 1960 (connue sous le nom de "loi de Moore") a pris fin entre 2018 et 2020. Les technologies numériques sont donc stables, avec des évolutions très limitées et lentes.

L'illusion a disparu que la croissance exponentielle rapide des performances de l'électronique observée depuis les années 1960 (connue sous le nom de "loi de Moore") durera éternellement.

Le rythme de l'évolution technologique n'est plus censé être en permanence "exponentiel" ou "disruptif". Les changements technologiques dans le secteur de l'électronique ne sont plus le prétexte pour prétendre que l'avenir est intrinsèquement imprévisible, et donc que la réglementation est à la fois inutile et nuisible.

3.2.1.1 Logiciel

* Lien : <https://www.gnu.org/philosophy/free-sw.en.html>

Les logiciels sont libres et éternels.

Étant donné que la croissance exponentielle rapide des performances de l'électronique depuis les années 1960 (connue sous le nom de "loi de Moore") aura pris fin entre 2018 et 2020, il n'y aura plus besoin, en 2050, de mettre à jour les logiciels - qui deviendront ainsi un élément éternel de



notre infrastructure sociale.

Parce que cette infrastructure est devenue si vitale pour nos sociétés, elle est disponible pour tous sous un régime de licence libre, et est gérée par une organisation à but non lucratif rassemblant toutes les parties prenantes.

Le logiciel n'est plus une propriété privée, détenue par des sociétés à but lucratif et protégée par un système de "droits d'auteur" rafistolé à la hâte, qui fournit en fait une rente éternelle pour une innovation ponctuelle (car elle dure 70 ans après la mort du dernier auteur d'une œuvre collective, ce qui, dans le cas des employés d'une société qui sont renouvelés en permanence, signifie pour toujours).

3.2.1.2 Données

3.2.1.2.1 Données personnelles

* Lien : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:32016R0679>

Les personnes ont un contrôle total sur leurs données personnelles, de manière analogue à l'actuel règlement général européen sur la protection des données - RGPD.

Les conditions générales d'utilisation d'un service en ligne sont définies dans un modèle obligatoire. Ce modèle interdit la saisie et la revente de données personnelles pour des usages autres que l'intérêt général.

Les données à caractère personnel ne sont plus un bien que l'on extrait des personnes selon des "conditions générales" unilatérales et générales, dans lesquelles le consentement à toute utilisation des données à caractère personnel est donné en échange de l'accès à un service prétendument "gratuit".

3.2.1.2.2 Données non personnelles, générées par des machines

L'accès aux données non personnelles générées par les machines est librement accessible à tous, sous un format et une licence ouverts, de manière à partager le plus largement possible toutes les informations incorporées dans ces données (par exemple pour améliorer le processus industriel, la maintenance ou la conception de la machine).

L'accès aux données non personnelles générées par des machines n'est plus l'objet d'une appropriation privée par les monopoles numériques. Ces monopoles numériques ne sont plus en situation d'être les seuls à pouvoir générer des machines basées sur l'intelligence artificielle utilisant un apprentissage fondé sur ces données, pour la conduite, la maintenance ou l'amélioration de ces machines. Ils ne sont plus en situation d'extraire une rente permanente de l'ensemble du secteur industriel.

3.2.1.2.3 Comptabilité

La comptabilité est profondément automatisée et normalisée. Toutes les transactions sont automatiquement enregistrées (par exemple par la banque) dans un format standardisé, et l'affectation des dépenses ou des revenus à leurs catégories comptables respectives est automatisée (en utilisant par exemple l'intelligence artificielle).

Les règles comptables font l'objet d'un débat et d'une décision démocratiques, et sont périodiquement révisées. Elles favorisent la réflexion à long terme, internalisent les externalités et



alignent le comportement de l'entreprise sur les objectifs sociaux et de durabilité.

La comptabilité n'est plus une tâche fastidieuse, complexe et partiellement arbitraire, maîtrisée par quelques-uns pour échapper aux obligations sociales et fiscales des riches et des puissants.

* Lien : <https://www.ifrs.org/groups/international-accounting-standards-board/>

Les règles comptables ne sont plus définies par des organismes privés, dégagés de toute obligation de rendre démocratiquement des comptes, tels que l'International Accounting Standards Board, dont le seul mandat est de décrire la valeur d'une entreprise si elle devait être liquidée immédiatement, pour les besoins de marchés boursiers à grande vitesse (et sans tenir compte de la nature à long terme de ses actifs et de ses passifs).

3.2.1.2.4 Formulaires administratifs

Toutes les interactions avec l'administration sont automatisées : les formulaires sont remplis automatiquement. Les explications pertinentes pour chaque élément du formulaire, basée sur l'identité de la personne ou de l'organisation et sur les enregistrements des transactions financières détenus par la banque, sont générées automatiquement. La seule action demandée à la personne ou à l'organisation est de corriger le formulaire si nécessaire, puis de valider le formulaire et le paiement.

Les interactions avec l'administration ne sont plus une charge pour les responsables d'organisations (par exemple de PME). Cette charge n'est donc plus une excuse pour que ces mêmes personnes refusent la réglementation.

3.2.1.3 *Télécommunications*

Les réseaux de télécommunications fixes et mobiles et les services qui y sont rattachés (messagerie, réseaux sociaux, ...) sont des monopoles publics fortement réglementés, mobilisant des technologies économes en bande passante, et donc sobres en énergie et en ressources. La réglementation inclut l'accès universel et la neutralité entre les contenus de priorité similaire.

Les réseaux de télécommunications fixes et mobiles ne sont plus des oligopoles privés générant des profits obscènes et accumulant des générations successives de technologies gourmandes en énergie et en ressources, aux performances inutilement élevées.

Ces réseaux ne sont plus saturés par d'énormes volumes de flux vidéo sans intérêt, qui obligent à surdimensionner les réseaux de manière flagrante.

(voir :)

3.2.1.4 *Intermédiation*

Toutes les plateformes numériques intermédiaires qui mettent en relation des entités (fournisseurs d'informations avec des utilisateurs, consommateurs ou clients professionnels avec des fournisseurs, célibataires pour des relations amoureuses ou amoureuses, partenaires de projets de recherche coopérative, ...) sont des monopoles publics fortement réglementés. Le logiciel de mise en relation, et la manière dont il tient compte des préférences exprimées par les utilisateurs, est un "logiciel équitable".

Les plateformes numériques intermédiaires qui mettent en relation des entités (fournisseurs d'informations avec des utilisateurs, consommateurs ou clients professionnels avec des



fournisseurs, célibataires pour des relations amicales ou amoureuses, ...) ne sont plus des monopoles privés axés sur le profit. Le logiciel de mise en relation, et la manière dont il prend en compte les préférences exprimées par les utilisateurs, n'est plus un logiciel propriétaire, opaque, orienté vers la maximisation des profits du propriétaire de la plateforme, et non vers les intérêts des utilisateurs.

3.2.1.5 Conception des produits

* Lien : https://en.wikipedia.org/wiki/Reference_design

Pour tous les biens durables, un modèle de référence est rendu public et disponible pour tous dans des conditions juridiques et économiques équitables (définies comme l'un des modèles de contrat équitable). Ce design de référence incorpore :

- les dernières exigences en matière de performance environnementale ;
- les derniers développements techniques ;
- le meilleur compromis connu entre ergonomie, facilité d'utilisation et durabilité.

La conception des produits industriels n'est plus une prolifération de variations de "style" dénuées de sens et d'utilité, dont le seul but est de permettre aux consommateurs de marquer leur statut social (prétendu ou réel) dans une société inégalitaire, et sans aucune considération pour la fonctionnalité, la facilité d'utilisation ou l'utilisation des ressources naturelles.

(voir : **Error! Reference source not found.**)

3.2.2 Fournir de l'énergie à des endroits fixes

3.2.2.1 Réseau électrique

Le réseau électrique est entièrement renouvelable et repose sur l'énergie éolienne et les cellules solaires photovoltaïques installées sur les toits (et, le cas échéant, sur l'énergie géothermique, l'hydroélectricité et les courants marins). Il est entièrement interconnecté au niveau continental, avec une capacité de stockage suffisante pour faire correspondre en permanence l'offre d'énergie aux besoins.

Le réseau électrique ne dépend plus des combustibles fossiles pour sa production de base et pour sa capacité à répondre aux pics de demande.

3.2.2.1.1 Production d'électricité

L'énergie électrique est produite par :

- des centrales hydroélectriques dans les régions montagneuses et le long des grands fleuves ;
- des parcs éoliens dans les régions venteuses (en Europe : autour de la mer du Nord et sur l'océan Atlantique, dans certaines vallées) et en mer ;
- des cellules photovoltaïques sur tous les toits ;
- l'énergie géothermique dans les régions sismiques / volcaniques (en Europe : en Italie, en Grèce, dans les Balkans).



Si la technologie de la fusion thermonucléaire atteint une capacité de production de niveau industriel (ce qui reste très incertain en 2022), elle est alors utilisée en complément. L'hypothèse retenue est que la société fonctionne de manière satisfaisante sans fusion thermonucléaire.

3.2.2.1.2 Stockage de l'électricité

* Lien : https://fr.wikipedia.org/wiki/Conversion_d%27%C3%A9lectricit%C3%A9_en_gaz

L'énergie électrique est stockée pendant les périodes où les énergies renouvelables dépassent la demande, afin de surmonter les situations prévisibles les plus longues où ni le vent ni la lumière solaire ne sont disponibles, c'est-à-dire les conditions anticycloniques hivernales (pas de vent, 16 heures d'obscurité / jour, à l'échelle continentale, pendant des semaines). Ce stockage à long terme est assuré par la technologie du power to gas (basée sur l'électrolyse de l'eau) et le stockage souterrain de l'hydrogène ou du méthane (potentiellement avec le stockage de l'oxygène pour permettre l'oxycombustion du méthane afin de récupérer facilement le dioxyde de carbone). Cela signifie que toutes les formations géologiques existantes (telles que les dômes de sel) appropriées pour le stockage souterrain de l'hydrogène ou de l'oxygène sont utilisées à pleine capacité (la capacité de stockage existante du gaz naturel est suffisante pour stocker le méthane nécessaire).

3.2.2.2 *Chauffage solaire*

Tous les bâtiments sont équipés de panneaux solaires thermiques pour chauffer l'eau sanitaire. Tous les flux d'eau usée sortant du bâtiment échangent leur chaleur avec les flux d'eau entrante, de manière à la préchauffer avant qu'elle n'entre dans le réservoir d'eau chaude thermiquement isolé. Lorsque l'énergie solaire est insuffisante pour chauffer l'eau sanitaire à la température appropriée, elle est complétée par des sources renouvelables (biomasse cultivée durablement ou pompes à chaleur électriques).

Le chauffage des bâtiments est inutile, car tous les bâtiments sont isolés au niveau de performance des maisons passives.

Le chauffage des logements ou des immeubles de bureaux n'est plus nécessaire.

Le chauffage de l'eau du robinet dans les maisons et les bâtiments tertiaires n'est plus assuré par des appareils de chauffage à combustible fossile.

3.2.2.3 *Refroidissement solaire*

* Lien : https://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9frig%C3%A9rateur_%C3%A0_absorption_de_gaz

Tous les bâtiments sont équipés de climatiseurs à absorption pour les rafraîchir en été.

Les bâtiments ne sont plus équipés de climatiseurs électriques qui consomment de l'énergie électrique, sont bruyants et contiennent de puissants gaz à effet de serre qui contribuent au réchauffement de la planète par des fuites lors de l'utilisation et lors de la mise au rebut négligente en fin de vie.

3.2.2.4 *Cuisson solaire*

* Lien : https://fr.wikipedia.org/wiki/Four_solaire

Les procédés de cuisson lente préservent les vitamines et les oligo-éléments des aliments. Le plus souvent possible, cette cuisson lente est réalisée au moyen de fours solaires installés sur les toits



ou les terrasses des maisons et des immeubles.

La cuisson est rarement effectuée à haute température (friture, barbecue) sur des sources d'énergie intenses (gaz, cuisinières électriques, charbon de bois) en plein air, ce qui entraîne un gaspillage de nutriments alimentaires et d'énergie.

3.2.3 Transformer la matière

Tous les processus de transformation effectués sur des matières inertes et non vivantes sont réversibles, ou proches de l'être.

Les produits consommables (par exemple, le savon, les lubrifiants, la peinture, le papier, l'encre) et leurs emballages sont conçus pour minimiser leur consommation, pour être récupérables après usage et recyclables sur au moins 100 cycles tout en conservant leur fonctionnalité, ou pour se dissoudre sans dommage pour l'environnement après usage.

Les biens durables (par exemple, les appareils électroménagers, les ordinateurs, les machines professionnelles) et les services de maintenance qui leur sont associés sont conçus pour que ces biens durent au moins 50 ans (25 ans pour les vêtements et les chaussures) lorsqu'ils sont correctement entretenus (et même 100 ans pour les machines professionnelles). Ils sont également conçus pour la réparation, la mise à niveau, la refabrication et la réutilisation de pièces de qualité industrielle, grâce à des processus automatisés et normalisés de test, de diagnostic et de démontage. Pour ce faire, chaque élément matériel est tracé individuellement et son historique est enregistré.

La plupart des processus de transformation sont réalisés à la demande, de manière à minimiser les stocks et les déchets. Cela entraîne des délais de livraison, qui sont toutefois prévisibles avec précision en raison de la qualité de la confiance le long de la chaîne d'approvisionnement (grâce à des contrats équitables) et de la fiabilité des processus de transformation et de logistique.

Les processus de transformation réalisés sur des matières inertes et non vivantes ne sont plus des changements irréversibles, ce qui ne laisse aucune alternative à la mise en décharge ou à l'incinération en fin de vie du produit, car ses constituants ne peuvent plus être séparés.

Les emballages ne sont plus à usage unique - et destinés à être jetés immédiatement après.

Les biens durables (par exemple, les appareils ménagers, les ordinateurs, les machines professionnelles, les vêtements) ne sont plus des produits jetables conçus pour ne pas être entretenus, ni réparés, ni réutilisés, ni recyclés, et pour durer juste au-delà de la période de garantie légale (et être simplement remplacés par un nouvel article dans le cas fréquent où ils tombent en panne avant cette date), dans un processus d'obsolescence programmée.

L'obligation de rendre des comptes et la responsabilité du fabricant ne peuvent plus être éludées en se cachant derrière des couches de sociétés fictives successives.

Les stocks de produits ne sont plus entassés pour accélérer la livraison, avec le risque qu'ils soient jetés si la demande attendue ne se concrétise pas.



3.2.3.1 Choix des matériaux

3.2.3.1.1 Matériaux homogènes

Tous les matériaux homogènes dont sont constitués les biens matériels (métaux, plastiques, verre, produits chimiques, fibres synthétiques) sont obtenus par recyclage, à la fin de la très longue vie de tous les produits industriels durables. Le recyclage est éternel, sans détérioration de la qualité à chaque cycle, en préservant la pureté de chaque flux de matériaux, de la manière suivante : pour chaque catégorie de matériaux, seul un ensemble limité (20 à 50) de variétés strictement définies est autorisé (avec une seule couleur par variété), et chaque variété est tracée, triée et recyclée séparément.

Certaines matières plastiques sont générées à partir de la biomasse, par exemple les micro-algues. En étant incorporés dans des produits durables et éternellement recyclables, ils captent ainsi le CO₂ et le maintiennent hors de l'atmosphère sur de très longues périodes (potentiellement éternellement).

Les matériaux homogènes ne sont plus extraits des mines, des puits de pétrole ou des carrières selon un flux linéaire conduisant à la production de déchets. Ils ne sont plus diversifiés à l'infini dans leur composition et leur couleur, ce qui entraîne, lors de la collecte pour le recyclage, un mélange incontrôlé de nombreux composants non spécifiés qui détériorent la pureté (et donc la qualité et les performances) du matériau recyclé résultant, conduisant à un "décyclage" ("down-cycling" en anglais) en spirale vers une qualité toujours plus faible, plutôt qu'à un recyclage authentique et éternel.

3.2.3.1.2 Matériaux composites

* Lien : https://fr.wikipedia.org/wiki/Mat%C3%A9riau_composite

Les matériaux composites ne sont utilisés que si les matériaux qui les composent peuvent être séparés en fin de vie dans l'une des (20 à 50) variétés homogènes normalisées autorisées pour chaque catégorie de matériaux, de manière à alimenter le flux de recyclage éternel.

Les matériaux composites ne sont plus une combinaison irréversible de matériaux inséparables, qui ne trouvent aucune autre utilité en fin de vie que d'être mis en décharge ou incinérés.

3.2.3.2 Traitement thermique des matériaux

Le traitement thermique des matériaux est de préférence réalisé dans des installations de petite taille fonctionnant à l'énergie solaire. Dans ces installations, le traitement thermique des matériaux est différencié par bandes de température :

- À des températures inférieures à 100°C, principalement pour le traitement des aliments et de certains produits chimiques qui représentent ensemble ca. 30% de l'énergie thermique utilisée dans l'industrie manufacturière de l'UE, la chaleur est fournie principalement par des capteurs plats (<80°C) ou des capteurs à tubes sous vide (<120°C), où l'énergie solaire est simplement accumulée sur une grande surface ;
- À des températures comprises entre 100 et 400 °C, principalement pour le traitement des aliments, de la pâte à papier et du papier et d'autres produits chimiques, qui représentent ensemble environ 25 % de l'énergie thermique utilisée dans l'industrie manufacturière de l'UE, la chaleur est fournie principalement par des technologies de concentration solaire



linéaire telles que les miroirs cylindro-paraboliques et les capteurs de Fresnel à concentration linéaire, dans lesquels l'énergie solaire reçue sur une surface est concentrée le long d'une ligne droite ;

- À des températures supérieures à 400°C et allant jusqu'à 3 500°C, principalement pour le traitement du verre, du ciment, des métaux, des briques et des céramiques, qui représentent ensemble environ 45% de l'énergie thermique utilisée dans l'industrie manufacturière de l'UE, la chaleur est fournie principalement par des fours solaires, dans lesquels l'énergie solaire reçue sur une surface est concentrée en un seul point par des miroirs, plats ou légèrement convergents, suivant le soleil (héliostats).

Dans ces installations, la source solaire d'énergie thermique est relayée par de la chaleur stockée (par exemple dans des céramiques ou dans des sels à changement de phase pour des températures allant jusqu'à 350°C), par de l'énergie électrique ou par du biogaz, lorsque la lumière du soleil a cessé (à cause des nuages ou de la nuit).

Les installations à grande échelle sont alimentées en électricité ou en biogaz.

Le traitement thermique des matériaux n'est plus assuré exclusivement par la combustion de combustibles fossiles.

3.2.3.3 Mise en forme des pièces de matériau

3.2.3.3.1 Matériaux durs

Les pièces en matériau dur (par exemple en métal, en bois, en pierre ou en plastique) sont façonnées par moulage, broyage (c'est-à-dire réduction du matériau en poudre), usinage (c'est-à-dire enlèvement de matière de la pièce) ou ajout de matière (c'est-à-dire impression 3D). L'usinage et le broyage utilisent de préférence l'énergie mécanique obtenue directement de la source d'énergie (moulin à vent, muscle humain), sans intermédiaire électrique.

Les lubrifiants utilisés dans l'usinage sont filtrés et réutilisés pendant plusieurs centaines de cycles.

Toute la matière retirée d'une pièce est réacheminée vers le recyclage du matériau, après élimination du lubrifiant.

L'usinage ou le meulage des matériaux ne gaspille plus les pertes de conversion du système de production et de distribution d'électricité et n'utilise plus les précieuses terres rares pour les aimants permanents du générateur électrique (dans l'éolienne) et du moteur électrique (dans l'outil d'usinage ou de meulage).

Les chutes de matériaux durs (par exemple en métal ou en plastique) résultant du moulage (en fonderie ou en thermoformage) ou de l'usinage (c'est-à-dire de l'enlèvement de matière de la pièce) ne sont plus contaminées par le lubrifiant et jetées.

3.2.3.3.2 Textiles et matériaux souples

* Lien : <http://www.gemtex.fr/fields-of-research-2/human-centred-design/>

Les vêtements adaptés au style corporel individuel de chaque personne lui sont présentés à l'aide d'outils de prototypage virtuel, sur la base des métriques corporelles de la personne (proportions, taille, couleurs) mesurées dans des points de vente urbains spécialisés. Une fois le vêtement choisi, les pièces de textile nécessaires à sa confection sont découpées individuellement par un outil laser



automatisé à un coût identique à celui de la production de masse, dans un processus dit de "personnalisation de masse".

Les vêtements ne sont plus produits en masse et prêts à l'emploi, la pression sociale et publicitaire de la "mode" étant imposée aux consommateurs (quels que soient leurs goûts et leurs caractéristiques corporelles) pour créer le marché homogène et à grande échelle compatible avec ce modèle de production.

(voir :)

3.2.3.4 Finition de surface

* Lien : https://en.wikipedia.org/wiki/Surface_finishing

Le traitement de surface est réversible : toutes les couches de matière appliquées sur un substrat peuvent être retirées sélectivement pour être recyclées, soit par une opération chimique (par exemple, des solvants), soit par des moyens mécaniques (par exemple, l'abrasion), soit par chauffage.

Le traitement de surface n'est plus irréversible, ce qui oblige à détruire ou à jeter l'ensemble du matériau en vrac, même si seule la fine pellicule de revêtement à la surface est détériorée.

3.2.3.5 Assemblage

L'assemblage des pièces est entièrement réversible, de manière à permettre le désassemblage sans perte de fonctionnalité de l'un ou l'autre des éléments assemblés.

L'assemblage des pièces n'est plus irréversible (par exemple par collage ou clipsage), de sorte que le désassemblage n'oblige plus à détruire les pièces assemblées.

3.2.4 Transformer les êtres vivants non humains

3.2.4.1 Plantes cultivées

* Lien : https://fr.wikipedia.org/wiki/Agriculture_r%C3%A9g%C3%A9n%C3%A9ratrice

Les plantes sont cultivées pour l'usage humain et animal avec une "agriculture régénératrice", c'est-à-dire une agriculture biologique (pas de pesticides, pas d'engrais artificiels), dans laquelle le sol est couvert en permanence de végétation (pour le régénérer et éviter l'évaporation de l'eau), et dans laquelle les arbres dans le champ et autour de celui-ci (en haies) fournissent des feuilles qui nourrissent l'humus, et protègent du vent et de la chaleur excessive.

L'idée générale est d'utiliser chaque particule de lumière pour faire pousser des plantes, et de s'appuyer sur les phénomènes naturels existants pour maintenir et régénérer un sol vivant. Les éléments nutritifs sont apportés au sol en réutilisant les excréments humains, après un compostage à haute température qui élimine toute bactérie pathogène (cf. Eaux usées et excréments humains), les déjections animales et le compost provenant des déchets agricoles et forestiers et des restes de nourriture (voir Déchets agricoles et forestiers, restes de repas).

Cette agriculture régénératrice est pratiquée sur toutes les terres, y compris dans les jardins des zones périurbaines, restant disponibles après avoir réservé la surface pour le maintien de la biodiversité.



Ce principe est également utilisé pour la gestion durable des forêts. Les forêts sont un mélange diversifié d'arbres d'âges différents, afin de renforcer la robustesse et le soutien mutuel, et de créer un écosystème riche et complexe.

Les machines agricoles ou forestières sont tirées par des chevaux ou par des cordes tirées par des moteurs fixés sur le côté du champ. Elle exerce ainsi une faible pression sur le sol. Les moteurs agricoles et forestiers sont basés sur la combustion interne, dans un souci d'économie de poids et de préservation de la mobilité sur le terrain. Ils sont alimentés par du biogaz, fabriqué localement par fermentation anaérobie à partir de déchets agricoles ou forestiers.

Les plantes destinées à l'alimentation humaine et animale ne sont plus cultivées avec une utilisation massive :

- d'engrais minéraux non durables (qui sont fabriqués à partir de la combustion de gaz naturel dans l'air pour obtenir de l'azote - ce qui génère des émissions de GES - et à partir des mines de potasse et de phosphates) ;
- de pesticides qui sont trop souvent toxiques pour l'homme mais surtout qui détruisent toute forme de vie, et notamment les insectes à la base des chaînes alimentaires et des processus de décomposition organique ;
- de traitement mécanique lourd du sol et de labourage qui génère une "semelle de labour" étanche à l'eau ; et
- une irrigation non durable dans laquelle l'extraction illimitée d'eau épuise les réserves d'eau souterraine.

Les forêts ne sont plus des monocultures ennuyeuses et fragiles d'une seule espèce à haut rendement, sujettes aux épidémies et aux incendies, qui sont coupées à intervalles rapprochés sur de larges surfaces où le sol est détruit par l'exposition à la sécheresse et à la chaleur.

3.2.4.2 Animaux de ferme

Les animaux d'élevage sont dans leur immense majorité des animaux monogastriques (volailles, chevaux, porcs) ou des insectes (abeilles, vers à soie). Les volailles sont élevées pour leurs œufs, leurs plumes et leur viande ; les porcs pour leur viande et leurs peaux ; les chevaux pour leur force de traction dans les champs et les forêts ; les abeilles pour leur miel ; les vers à soie pour leur soie.

Les ruminants sont élevés uniquement pour les matériaux qu'ils fournissent : la laine des moutons, le cuir des bovins. Leur viande ou leur lait est utilisé comme un coproduit de ces matières.

Les pâturages ne sont conservés que s'ils ne sont pas propices à la croissance des forêts.

Les animaux d'élevage ne sont plus élevés dans le seul but de consommer leur viande dans le cadre d'un régime alimentaire malsain. Ils ne sont plus élevés dans des "usines d'élevage" massives, dans des conditions inhumaines, dans le but de réduire les coûts.

3.2.4.3 Vie sauvage

Les zones urbaines et rurales laissent suffisamment d'espace interconnecté (sous la forme de "trame verte et bleue" de forêts, de haies, de prairies, de zones humides et de cours d'eau), d'eau et de nutriments pour que les espèces de la faune et de la flore sauvages puissent se développer



et se maintenir dans des écosystèmes riches, matures et diversifiés.

Les espèces locales de faune et de flore sauvages ne sont plus en voie d'extinction massive à cause d'une combinaison de (1) l'utilisation de pesticides, (2) la destruction et la fragmentation de l'habitat par les routes, les parkings et l'étalement urbain, (3) les espèces invasives externes et (4) le changement climatique.

3.2.5 Transport de biens matériels

Les biens matériels sont transportés en utilisant le moyen qui consomme le moins d'énergie pour chaque étape du voyage. En conséquence, il est organisé comme un transport multimodal avec plusieurs opérations de transbordement. Chaque conteneur et chaque article est suivi individuellement, et l'état de l'infrastructure de transport est surveillé en permanence, de sorte que la durée du transport est précisément anticipée.

Les biens matériels à l'intérieur d'un continent ne sont plus transportés presque exclusivement par des camions polluants, bruyants, dangereux, inefficaces sur le plan énergétique et nuisibles au climat, même sur de longues distances à travers ce continent et pour la livraison dans les zones urbaines, au nom d'une logistique ininterrompue, directe, de point à point et juste à temps. Les chauffeurs routiers ne sont plus les esclaves des temps modernes, soumis à une concurrence sans limite à la baisse des salaires et à des heures de travail interminables, au détriment de leur santé et de la sécurité des autres.

Le transport intercontinental n'est plus assuré par des navires à propulsion pétrolière.

3.2.5.1 Transport dans les zones urbaines

* Lien : https://fr.wikipedia.org/wiki/V%C3%A9lo_cargo

Les petits camions électriques à batterie (moins de 3,5 t) et les bicyclettes de transport à assistance électrique transportent des marchandises sur la courte distance (quelques kilomètres) entre le réseau ferroviaire, le réseau de transport par câble ou le réseau de voies navigables et les lieux urbains où les biens matériels sont livrés au consommateur (dans les magasins de détail ou les stations de ramassage pour le commerce électronique) et récupérés auprès de lui après utilisation (pour l'entretien, la réparation, la réutilisation, la refabrication ou le recyclage).

3.2.5.2 Transport dans les zones rurales

Les gares routières ou ferroviaires qui relient le trafic pendulaire à vélo (éventuellement à assistance électrique) au système de transport public de passagers sont également le lieu où les biens matériels sont livrés au consommateur (dans les magasins de détail ou les stations de ramassage pour le commerce électronique) et récupérés auprès de lui après utilisation (pour entretien, réparation, réutilisation, refabrication ou recyclage).

Ils accueillent des stations de location de chariots de transport à accrocher aux vélos (éventuellement à assistance électrique), qui doivent être utilisés pour ce transport de biens matériels.

Le transport de marchandises depuis le réseau ferroviaire, le réseau de transport par câble ou le réseau de voies navigables jusqu'aux gares routières où les personnes peuvent les récupérer avec leur vélo personnel (éventuellement à assistance électrique) est effectué sur de courtes distances



(<25 km) avec des camions électriques alimentés par batterie (potentiellement avec une conduite automatisée) circulant à 50 km/h maximum.

3.2.5.3 *Transport entre usines dans une chaîne d'approvisionnement*

Le court trajet de transport (<25 km) entre une usine, un centre d'expédition logistique (ou plus généralement tout lieu où des biens matériels sont transformés en grandes quantités) et le réseau ferroviaire, autoroutier ou fluvial est effectué en conteneurs standard, sur des camions électriques, potentiellement automatisés, roulant à une vitesse inférieure à 50 km/h.

3.2.5.4 *Transport intracontinental*

* Lien : https://fr.wikipedia.org/wiki/Gare_de_triage

Le transport à longue distance de biens matériels est effectué sur le réseau ferroviaire ou fluvial, ou sur des téléphériques à longue distance. Le réseau ferroviaire de 2022 est complété par la conversion d'autoroutes en chemins de fer ou en téléphériques à longue distance pour le transport de conteneurs. Sur ces réseaux, une station d'interconnexion multimodale existe tous les 20 km environ, où les biens matériels sont transférés entre les camions électriques / les vélos-cargos et le train / la barge / le téléphérique. Ces stations contiennent une unité de répartition où le contenu d'un conteneur est divisé en petits chargements de vélos-cargos / camions urbains et réciproquement où le contenu de plusieurs vélos-cargos / camions urbains est rassemblé dans un seul conteneur.

Sur le réseau ferroviaire, l'expédition des conteneurs d'une origine donnée vers plusieurs destinations est effectuée dans des gares de triage rénovées, où des ponts roulants font passer les conteneurs d'un train à l'autre. Sur le réseau de téléphériques, chaque conteneur suspendu est détaché du câble à la gare de triage, reste suspendu pendant qu'il traverse l'aiguillage mécanique aérien et est à nouveau suspendu au câble suivant, en fonction de sa destination.

Les trains et les péniches sur les voies navigables sont électriques, alimentés par des lignes aériennes.

3.2.5.5 *Dans le transport intercontinental*

Les cargos intercontinentaux se déplacent à faible vitesse, sont propulsés par des moteurs électriques alimentés par des piles à combustible et un grand réservoir d'hydrogène pour assurer une autonomie sur de longues distances, avec l'aide de technologies de propulsion éolienne (telles que les voiles rigides, les rotors Flettner ou les cerfs-volants) lorsque les conditions météorologiques le permettent.

3.2.6 *Éduquer et prendre soin des humains*

L'éducation et la prise en charge des êtres humains obéissent au principe éthique général consistant à s'appuyer sur leur consentement et sur les caractéristiques de grande valeur qu'ils partagent :

- l'empathie,
- le désir de coopérer et d'agir pour le bien commun,
- la capacité à s'engager dans une discussion pacifique et respectueuse,
- le sens moral et



- la rationalité.

Les humains ne sont plus soumis à la manipulation par la publicité ou le "nudging", qui s'appuie sur des biais cognitifs (par exemple, l'aversion pour la perte) et sur le cerveau reptilien et ses réflexes primitifs de peur, de faim, de soif et de désir sexuel.

3.2.6.1 Éducation

* Lien : <http://www.hup.harvard.edu/catalog.php?isbn=9780674729018>

L'éducation fait partie des biens fournis gratuitement par les budgets publics. Elle est dispensée de la naissance à l'âge de 18 ans, puis pendant 5 ans à prendre à tout moment de la vie. C'est le bien qui fournit aux humains les connaissances et les compétences dont ils ont besoin pour transformer le monde, pour coopérer efficacement dans la société, et pour continuer à acquérir ces connaissances et compétences tout au long de leur vie. L'éducation permet de fournir tous les autres biens. Il s'agit donc du bien le plus prioritaire dans les budgets publics.

L'éducation est fondée sur les principes suivants :

- le soutien des capacités existantes de l'apprenant, et leur développement jusqu'à leur potentiel maximal ;
- le respect de la personnalité et de la créativité de l'apprenant ;
- l'autonomie croissante de l'apprenant, jusqu'à la pleine autonomie de l'âge adulte ;
- la transmission de la vérité et de la capacité d'évaluer de manière autonome la vérité et la crédibilité.

Les ressources consacrées à l'éducation sont abondantes et utilisées efficacement, en exploitant au mieux les connaissances disponibles en matière de transmission des compétences et des connaissances d'une génération à l'autre.

L'éducation n'est plus un bien réservé à une classe sociale aisée, qui l'utilise ensuite comme un outil pour justifier l'héritage de sa domination d'une génération à l'autre.

L'éducation n'a plus à souffrir des fléaux suivants :

- la suppression des capacités existantes de l'apprenant, au nom de la conformité sociale ;
- la promotion de l'obéissance, de la soumission et de l'acceptation sans critique de l'argument d'autorité ;
- le manque de ressources, les classes surchargées et les enseignants débordés ;
- la destruction du cerveau et des capacités (cognitives et émotionnelles) des jeunes par l'exposition illimitée à des contenus vidéo sur toutes les formes d'écrans (télévision, tablettes, smartphones) ;
- l'application non critique de théories pédagogiques non fondées et inefficaces.

3.2.6.1.1 Petite enfance (0-5 ans)

* Lien : <https://heckmanequation.org/resource/early-childhood-education/>



La petite enfance est le moment de la vie où s'acquièrent les capacités essentielles : motricité, langage, interactions sociales, continence urinaire et anale... Compte tenu des conséquences à long terme de l'éducation et de l'accueil de la petite enfance, ceux-ci sont dispensés dans un environnement de qualité : personnel bien formé et décentement rémunéré ; ratio adultes/enfants élevé ; espace large, sûr et sécurisé pour les mouvements des enfants ; forte interaction avec les parents et implication de ceux-ci.

La petite enfance n'est plus un moment négligé de la vie où l'on croit que les besoins de l'enfant sont exclusivement biologiques, et où l'on pense que toute femme, parce qu'elle est une femme, possède nativement les compétences nécessaires pour s'occuper de lui.

La petite enfance n'est plus un moment où les parents sont soit obligés de rester à la maison pour s'occuper de leur enfant, faute d'institutions d'éducation et de soins disponibles, soit de payer des sommes disproportionnées pour placer leur enfant dans une crèche privée conçue comme une consigne pour bébés, avec un personnel débordé, sous-payé et sous-qualifié.

3.2.6.1.2 Enfance (6-11 ans)

L'enfance est la période où se mettent en place les bases cognitives des acquisitions ultérieures de compétences. Au-delà de la lecture, de l'écriture et du calcul, un large ensemble de compétences, telles que celles nécessaires pour satisfaire les besoins de manière frugale, sont transmises de manière explicite. Ces compétences comprennent les compétences manuelles (par exemple, la menuiserie, le tricot, la cuisine), les compétences artistiques (par exemple, le dessin, la peinture, la musique) et les compétences corporelles (par exemple, la course à pied, la natation, la pratique du vélo). En outre, les compétences sociales sont développées par le biais de projets de coopération explicites entre les enfants, et en laissant suffisamment de temps et d'espace aux enfants pour jouer dans des groupes d'âges différents, selon leurs propres règles.

L'enfance n'est plus le moment de la vie où l'enseignement se concentre exclusivement sur la langue maternelle et les mathématiques, au détriment de tout le reste.

3.2.6.1.3 Adolescence (12-18 ans)

L'apprentissage à l'adolescence est orienté vers l'acquisition à long terme de connaissances et de compétences, dans un réseau de concepts et de notions bien interconnectés.

L'apprentissage interdisciplinaire est privilégié, ce qui permet d'envisager une question ou un artefact unique sous de nombreux points de vue différents : par exemple, une machine de production en tant qu'objet mécanique, logiciel, support d'un processus chimique ou mécanique, actif économique, poste de travail adapté au corps du travailleur, mais aussi source potentielle de nuisances, lieu de consommation d'énergie, résultat d'une évolution historique et d'un processus de production situé géographiquement... Les connaissances abstraites (par exemple en histoire, en mathématiques, en physique) sont utilisées pour étayer les arguments dans des discussions éclairées.

L'éducation à cet âge porte également sur les compétences d'inclusion dans la société : participation active et constructive aux processus démocratiques multipartites, premiers soins médicaux, procédures de protection civile...

À l'adolescence, l'apprentissage n'est plus orienté vers l'acquisition et la restitution (puis l'oubli) à court terme de concepts et de notions abstraits disparates et sans lien entre eux, enseignés dans



des silos disciplinaires distincts à des individus isolés sans aucune interaction productive entre eux pendant le cours.

3.2.6.1.4 Jeunes adultes (19-25 ans)

L'enseignement supérieur est organisé autour de catégories homogènes de professions. Pour chaque catégorie homogène de professions, les enseignements dispensés forment un ensemble pluridisciplinaire cohérent, structuré autour des compétences nécessaires à l'exercice de ces professions, au début de la vie professionnelle et surtout pour continuer à se former tout au long de celle-ci.

La spécialisation dans les disciplines scientifiques n'intervient que tardivement, au niveau de la formation doctorale, pour la recherche et par la recherche.

L'enseignement universitaire n'est plus organisé en silos disciplinaires, sans considération des besoins professionnels à long terme des étudiants, et où l'enseignement vise à former de futurs enseignants et chercheurs dans un mode d'autoreproduction stérile.

3.2.6.1.5 Adultes

* Lien : https://fr.wikipedia.org/wiki/Universit%C3%A9_populaire#Allemagne

Les adultes peuvent accéder à une formation continue dans n'importe quel domaine, dispensée par des organisations (de préférence publiques) au niveau local, pour un prix modique, sur le modèle de l'"université populaire" nordique et germanique.

Les adultes ne sont plus considérés comme incapables d'apprendre une fois qu'ils ont terminé leur formation initiale, et ne sont plus déterminés pour toute leur vie professionnelle par le diplôme (ou l'absence de diplôme) qu'ils ont atteint à ce moment-là.

3.2.6.1.6 Travailleurs

Tous les travailleurs ont droit à l'éducation et à la formation continues, pour une durée qui augmente avec leur ancienneté, et qui peut aller jusqu'à un an. Le travailleur en formation continue conserve son contrat de travail et a une fraction de son salaire versée par les pouvoirs publics. Les contributions respectives du travailleur et de l'employeur aux coûts de la formation (directs et de perte de salaire) sont définies comme suit : celui qui choisit la nature et le moment de la formation paie davantage.

Les travailleurs ne sont plus triés entre les quelques personnes à "haut potentiel", auxquelles la formation continue est généreusement payée par l'entreprise, dans une prophétie auto-réalisatrice de montée en compétence et d'affirmation de soi légitimant l'accès aux postes de gestion et de direction, et les nombreux laissés pour compte, qui doivent prendre sur leurs vacances et sur leur propre salaire (souvent maigre) pour payer la formation dont ils ont besoin pour maintenir leur employabilité (interne et externe).

3.2.6.2 Soins

3.2.6.2.1 Soins de santé

Les soins de santé ont pour objectif le maintien en bonne condition mentale, émotionnelle et physique des êtres humains. Les soins de santé font partie des biens fournis gratuitement par les budgets publics.



Comme toute forme de maintenance, le moyen le plus efficace est la prévention. Les conditions sociales et économiques du travail et de la vie en société sont conçues pour éviter de nuire à la santé humaine. La détection précoce des maladies est mise en œuvre si (et seulement si) une action préventive efficace est disponible.

Le diagnostic et la prescription des traitements sont essentiellement automatisés, à partir des derniers résultats de la recherche médicale et de l'interprétation faite par les algorithmes d'Intelligence Artificielle des données anonymisées des patients. Le logiciel de détection précoce, de diagnostic et de prescription est un "logiciel équitable". La prise en charge des patients lorsqu'une interaction émotionnelle est impliquée (diagnostic de maladies graves, soins infirmiers, physiothérapie, sage-femme, dentisterie) est effectuée par des humains. Les actes techniques sans interaction émotionnelle avec les patients (chirurgie) sont réalisés par des robots ou par des humains.

Les soins de santé ne sont plus un bien de luxe accessible uniquement aux riches (qui sont couverts par un système d'assurance maladie fermé et peu coûteux correspondant à leurs bonnes conditions de vie et de santé), tandis que les pauvres se retrouvent avec un système d'assurance maladie à prix élevé et à faible rendement (parce qu'ils sont dans la situation inverse), et doivent donc payer une fraction plus importante de leurs coûts de santé plus élevés.

Les soins de santé ne sont plus exclusivement curatifs, intervenant très tard et souvent dans des situations d'urgence désespérées, car les gens retardent le plus possible tout traitement médical, pour des raisons de coût.

3.2.6.2.2 Soins aux nourrissons et aux enfants

Dans un ménage, les hommes et les femmes disposent de temps libre de leurs obligations professionnelles pour s'occuper des enfants et des nourrissons lorsque le système éducatif termine son travail (soirs, week-ends, vacances). Ils disposent également de temps pendant les heures normales de travail pour remplir leur devoir de contribution à l'éducation des enfants, aux côtés des professionnels de l'éducation.

La garde des enfants et des nourrissons n'est plus une charge reposant essentiellement sur les femmes, les amenant à interrompre ou à négliger leur carrière professionnelle, accumulant ainsi un écart irrécupérable de salaire et de carrière avec les hommes.

Les hommes et les femmes ne voient plus leurs enfants que tard le soir, après de longues journées de travail et de trajets pour eux, et une chaîne fragile de solutions de scolarisation et de garde pour leurs enfants.

3.2.6.2.3 Soins aux personnes âgées

Les seniors continuent à travailler jusqu'à un âge avancé - à un rythme et un niveau d'exigence réduits, et pour une durée hebdomadaire plus courte, en fonction de leur âge et de leur condition physique et mentale. Cette activité les maintient en contact avec la société et améliore leur condition.

Cependant, lorsque les personnes âgées ont perdu leur autonomie, elles bénéficient de soins gratuits. Ces soins sont effectués par des humains ou par des robots (selon la préférence de la personne âgée), d'abord à domicile, puis dans des maisons dédiées.

Les personnes âgées ne sont plus chassées du jour au lendemain d'un travail intense lorsqu'elles



prennent leur retraite, et n'ont plus besoin de plusieurs années de dépression légère pour trouver des activités de remplacement qui aient un sens pour elles.

Lorsque les personnes âgées ont perdu leur autonomie, elles ne sont plus obligées de dépenser toutes leurs économies pour payer une maison de retraite en sous-effectif où elles sont maltraitées par des soignants sous-payés et sous-qualifiés.

3.2.7 Transformer la société

Les politiques publiques, et plus généralement les transformations de la société, sont conçues et testées à l'aide de méthodes inspirées de l'ingénierie :

1. la question / le problème à résoudre est identifié ;
2. sur la base des connaissances existantes, des hypothèses sont élaborées concernant la ou les causes potentielles de la question/du problème ;
3. des expériences comparatives sont mises en œuvre pour valider l'une ou l'autre des hypothèses ;
4. une fois la ou les causes identifiées, les politiques sont conçues pour traiter la ou les causes du problème/de la question ;
5. les politiques prévues font l'objet d'une simulation numérique et d'un essai pilote ;
6. une fois les politiques validées par la simulation et le pilote, elles sont déployées à grande échelle.

Les politiques publiques, et plus généralement les transformations de la société, ne sont plus le domaine des conflits idéologiques entre des visions de l'homme et de la société tout aussi peu pertinentes et tout aussi simplistes. Les politiques publiques ne sont plus le domaine où les politiciens appliquent leurs projets favoris, sans considération pour quelque validation empirique que ce soit.

3.2.8 Contrôler la conformité

Les biens matériels et immatériels et les processus de transformation qui les génèrent doivent respecter des réglementations détaillées afin de garantir qu'ils ne causent aucun dommage à l'être humain, à la société ou à l'environnement, et qu'ils préservent les ressources.

Une autorité douanière et de surveillance du marché bien équipée et dotée d'un personnel suffisant, unifiée à l'échelle de l'Union européenne, vérifie la conformité des marchandises aux exigences légales. Elle peut être soutenue dans la collecte de preuves par des organisations de plaidoyer et par des lanceurs d'alerte dans les entreprises ou les organisations.

La vérification de la conformité des marchandises aux exigences légales du marché intérieur de l'Union européenne (en matière de santé et de sécurité, de protection de l'environnement) n'est plus assurée par un zoo fragmenté de plus de 500 autorités publiques en sous-effectif, sous-équipées, incohérentes et contradictoires, qui ont toutes intérêt à ne pas sanctionner leurs propres entreprises locales/nationales (qui feraient perdre leur emploi à la population locale), même si cela cause des dommages aux personnes et à l'environnement, ainsi qu'une concurrence déloyale (et donc du chômage) aux entreprises respectueuses des lois dans d'autres juridictions.



3.3 Gestion des déchets

Toute activité des êtres vivants génère des déchets - il n'existe pas de société "zéro déchet". Nous pouvons cependant nous assurer que le flux de déchets est minimal, que la réutilisation des matières contenues dans ces déchets est maximale et que l'élimination de ces déchets, lorsqu'elle a lieu, se fait dans le respect des capacités de régénération de notre environnement naturel.

Les flux de déchets de notre consommation (y compris tous les déchets intermédiaires générés le long de la chaîne d'approvisionnement) ne dépassent plus les capacités de régénération de notre environnement et ne s'accumulent plus dans les décharges ou dans les océans.

Les résidus chimiques ne s'accumulent plus dans notre environnement et chez les animaux le long de la chaîne alimentaire.

La valeur biologique des déchets des êtres vivants n'est plus perdue pour la régénération des sols en étant incinérée ou mise en décharge. La chaleur à basse température n'est plus perdue en étant simplement dispersée dans l'air ou dans l'eau.

3.3.1 Eaux usées et excréments humains

* Lien : https://en.wikipedia.org/wiki/Vacuum_sewer

Les eaux usées provenant du lavage des personnes, des ustensiles de cuisine, des vêtements et des habitations ("eaux grises") sont évacuées par le réseau d'égouts, traitées dans des installations de traitement des eaux usées et réinjectées dans le cycle de l'eau douce une fois qu'elles sont chimiquement et bactériologiquement sûres.

Les excréments humains (fèces, urine) sont de préférence collectés séparément et maintenus non dilués par des systèmes d'égouts sous vide analogues à ceux que l'on trouve dans les avions et dans les trains à grande vitesse allemands ICE. Qu'ils soient collectés séparément (auquel cas leur compostage ultérieur et le traitement des "eaux grises" restantes sont également facilités) ou avec les "eaux grises", les excréments humains sont compostés à haute température pour éliminer les bactéries pathogènes et sont réutilisés comme engrais de grande valeur pour l'agriculture.

Les eaux usées industrielles sont traitées séparément, essentiellement dans des installations internes.

L'eau potable n'est plus gaspillée pour alimenter les toilettes. Le traitement des "eaux grises" n'est plus rendu difficile, coûteux et malodorant par la présence d'excréments humains. Le compostage des excréments humains n'est plus entravé par leur dilution dans l'eau. Les précieux nutriments contenus dans les excréments humains ne sont plus perdus pour l'agriculture.

3.3.2 Déchets agricoles et forestiers, restes de repas

* Lien : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Compostage_\(biologie\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Compostage_(biologie))

Les déchets agricoles et forestiers, ainsi que les restes d'aliments végétaux et minéraux (noyaux et graines de fruits, feuilles de carottes, coquilles d'œufs, etc.) provenant des ménages, des restaurants et des usines de transformation alimentaire sont compostés pour être utilisés comme engrais naturel.

Une partie des déchets agricoles ou forestiers est transformée localement en biogaz par digestion



anaérobie, pour alimenter les moteurs agricoles ou forestiers. Le résidu de cette digestion anaérobie (le “digestat”), contenant les nutriments minéraux des déchets agricoles ou forestiers, est utilisé comme engrais.

Les restes de l'abattage d'animaux (graisse, peau, os), sont utilisés pour fabriquer des matériaux biosourcés (par exemple : cuir, gélatine).

Les résidus d'origine animale (par exemple, les carcasses d'animaux contaminés, la graisse, la peau, les os non utilisables pour la fabrication de matériaux biosourcés) sont incinérés pour récupérer la chaleur. Les cendres qui en résultent sont utilisées comme engrais naturels.

3.3.3 Déchets biologiques contaminés

Les déchets biologiques contaminés, provenant par exemple des hôpitaux ou des traitements médicaux, sont incinérés.

3.3.4 Objets matériels devenus inutilisables

Les objets matériels qui échappent au processus de recyclage normal et éternel, par exemple en raison d'une contamination ou d'une destruction accidentelle, font l'objet d'un désassemblage final, et leurs composants sont utilisés dans un cycle de qualité inférieure, ou simplement comme matériaux de construction de qualité inférieure.

3.3.5 Chaleur

La chaleur résiduelle à basse température des habitations, des infrastructures de réseau et des installations industrielles est utilisée localement dans des serres pour l'agriculture urbaine ou dans des réacteurs fermés pour les algues afin de capturer le dioxyde de carbone et de constituer des matériaux biosourcés.